

Bulletin du

Conseil communal

Lausanne

N^o 3/I

Séance du mardi 7 octobre 2008, première partie

Présidence de M. Claude Bonnard (Les Verts), président

Sommaire

Ordre du jour	155
Ouverture de la séance	159

Divers :

Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances, en remplacement de M ^{me} Maxline Stettler (Soc.), démissionnaire	163
--	-----

Communications :

1. Chauderon 4, immeuble administratif – Amélioration des performances énergétiques de l'enveloppe et reconfiguration du rez-de-chaussée. Augmentation du compte d'attente	161
2. Ouverture d'un compte d'attente pour l'étude d'une nouvelle centrale de production d'eau glacée par le chauffage à distance « Grand Rive Parc » à Lausanne	162
3. Commission permanente de gestion. Organisation jusqu'au 30 juin 2009	162

Lettres :

1. Démission du Conseil communal de M. Thi Nguyen (LE) (M. Thi Nguyen)	159
2. Démission du Conseil communal de M. Jeyarasasingam Sellathurai (AGT) (M. Jeyarasasingam Sellathurai)	160

Interpellations :

1. « Une future construction à Ouchy menace un immeuble de logements à loyer modeste » (M ^{me} Diane Gilliard). <i>Dépôt</i>	163
2. « L'Eurofoot est terminé, l'heure est au bilan. » (M. Jean-François Cachin). <i>Dépôt</i>	163
3. « La Bibliothèque municipale est malade : la Municipalité ira-t-elle à son chevet ? » (M ^{me} Diane Gilliard et consorts). <i>Dépôt</i>	163
4. « Un tram, deux trams, une tour : ne jouons pas au bonneteau avec les axes forts. » (M. Alain Hubler, M ^{me} Solange Peters, M. Giampiero Trezzini et consorts). <i>Dépôt</i>	163

Motion :

« µm5 : un « micro-méto » pour le Vallon » (M. Alain Hubler). <i>Rapport photocopié</i> de M. François Huguenet, rapporteur	164
<i>Discussion</i>	165

Pétitions :

1. «Non à la transformation de la salle des Cantons en boutiques et bureaux !»
(Collectif Libérer la parole [1436 signatures]). *Dépôt* 160
2. «Pour un pont sans pompiers – Une liaison verte entre le Flon et Sévelin» (M. Alain Bron [1 signature]).
Reprise et fin de la discussion 169

Postulats :

1. «Pour une prise en charge nocturne adéquate des personnes indigentes» (M. Stéphane Michel)
Rapport polycopié de M^{me} Sophie Michaud Gigon, rapportrice 173
Discussion 174
2. «Pour une réorganisation du dispositif lausannois de prise en charge de la population
toxicomane et marginalisée» (M^{me} Françoise Longchamp et consorts).
Rapport polycopié de M^{me} Sylvie Freymond, rapportrice 174
Discussion 178

Questions orales 164

Ordre du jour

3^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 7 octobre 2008 à 18 h 00 et 20 h 30

A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Communications.
2. Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances, en remplacement de M^{me} Maxline Stettler (Soc.), démissionnaire.

B. QUESTIONS ORALES

C. RAPPORTS

R33. *Motion de M. Alain Hubler*: «µm5: un <micro-méto> pour le Vallon». (Trx). FRANÇOIS HUGUENET.

R49. *Pétition de M. Alain Bron (1 sign.)*: «Pour un pont sans pompiers – Une liaison verte entre le Flon et Sévelin». (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (STÉPHANIE APOTHÉLOZ). (*Reprise de la discussion.*)

R52. *Postulat de M. Stéphane Michel* pour une prise en charge nocturne adéquate des personnes indigentes. (SSE). SOPHIE MICHAUD GIGON.

R54. *Pétition de M^{me} Anne Decollogny et consorts (344 sign.)*: «Pour une avenue Vinet plus conviviale». (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (ÉVELYNE KNECHT).

R55. *Préavis N° 2008/12*: Centre paroissial de Béthusy (chapelle et maison de paroisse). Modification du droit distinct et permanent de superficie en faveur de l'Association des locaux paroissiaux de Chailly-La Cathédrale. (CLP, EJE). JEAN-CHARLES BETTENS.

R56. *Motion de M. Yves Ferrari*: «Un marché couvert. Un pas vers la société à 2000 W». (SPS). ROLAND RAPAZ.

R57. *Préavis N° 2008/15*: Plan partiel d'affectation «Le Chalet-des-Enfants». Zone spéciale selon l'article N° 50a, lettre b, LATC. Addenda au plan d'extension N° 600 du 28 novembre 1980. (Trx, CLP). ROLAND OSTERMANN.

R58. *Postulat de M^{me} Magali Zuercher*: «Le parc de la piscine de Bellerive ouvert toute l'année!» (SPS).
Postulat de M. Philippe Mivelaz: «Le nouveau Musée cantonal des beaux-arts (nMBA): une promenade artistique sur les rives du Léman». (Trx, SSE, CLP, AGF).

Postulat de M. Guy Gaudard pour une ouverture journalière annuelle du restaurant de la piscine de Bellerive. (SPS). ROLAND RAPAZ.

R59. *Motion de M. Giampiero Trezzini* pour une interdiction sur le territoire communal de manifestations permettant l'apologie de régimes totalitaires. (SPS). JEAN-LUC CHOLLET.

R61. *Postulat de M. Charles-Denis Perrin et consorts*: «Marquer son époque de son empreinte, OUI, mais pas avec du CO₂». (SI). JEAN-LUC CHOLLET.

R62. *Motion de M. Yves-André Cavin et consorts*: «Réorganisation du SSI, un statut pour les sapeurs-pompiers professionnels et une révision du RSSI pour les sapeurs-pompiers volontaires». (AGF, SPS). ALAIN HUBLER.

R63. *Postulat de M^{me} Rebecca Ruiz et consorts*: «Un passeport culturel pour les jeunes de 15 à 25 ans». (CLP). PHILIPPE JACQUAT.

R64. *Postulat de M^{me} Françoise Longchamp et consorts* pour une réorganisation du dispositif lausannois de prise en charge de la population toxicomane et marginalisée. (SSE). SYLVIE FREYMOND.

R65. *Pétition de M^{me} et M. Françoise et Jean-Jacques Duvoisin et consorts (200 sign.)*: «Densifier la ville, certes, mais pas à n'importe quel prix et n'importe comment! Pour la sauvegarde du bâtiment <Le Vignel> sis au ch. du Noirmont 11, 1004 Lausanne, ou pour une rénovation douce». (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (JEAN-CHARLES BETTENS).

R66. *Postulat de M. Vincent Rossi*: «Une plate-forme de baignade à Ouchy». (SPS). ALINE GABUS.

R67. *Postulat de M^{me} Françoise Longchamp et consorts* demandant une feuille de route pour la législature sur le flux du personnel de l'Administration communale. (AGF). ROGER COSANDEY.

R68. *Rapport-préavis N° 2008/22*: Un Joker pour les nouvelles technologies. Réponses aux postulats de MM. Bron et Montangero. (SI, EJE, SSE). FABRICE GHELFI.

R69. *Postulat de M^{me} Anna Zürcher et consorts*: «Aides au logement pour les personnes au bénéfice d'un permis de type F». (CLP). THÉRÈSE DE MEURON.

R70. *Postulat de M. Axel Marion*: «Faisons toute la lumière sur les ruelles sombres!» (Trx, SI). GUY GAUDARD.

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

INI21. *Postulat de M. Guy Gaudard pour une qualité de vie conviviale à Montblesson.* (18^e/1.7.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI22. *Motion de M. Yves Ferrari: «Atel et EOS, pour une fusion sans fission! Un grand pas vers la société à 2000 W».* (18^e/1.7.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI23. *Postulat de M. Nkiko Nsengimana: «Pour un plan d'action d'amélioration de l'efficacité énergétique».* (18^e/1.7.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI24. *Motion de M. Guy Gaudard: «Immeuble César-Roux 16. Rendons à César...».* (1^{re}/26.8.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI25. *Motion de M. Guy Gaudard pour une gestion unique des établissements publics communaux.* (1^{re}/26.8.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI26. *Projet de règlement de M. Guy Gaudard: «Travail des commissions: ne brassons pas du vent...».* (1^{re}/26.8.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI27. *Postulat de M. Marc-Olivier Buffat: «Des piscines accessibles à tous, les soirs et les week-ends compris».* (1^{re}/26.8.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI28. *Postulat interpartis de M. Yves Ferrari et consorts: «Projet de centrale électrique thermique au charbon... un grand pas vers la société à 40'000 W!»* (1^{re}/26.8.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI29. *Postulat de M. Nicolas Gillard et consorts: «Densifions les logements vers le haut».* (2^e/23.9.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI30. *Postulat de M^{me} Caroline Alvarez et consorts: «Une ouverture étendue, des espaces de rencontre et des outils modernes pour la bibliothèque municipale lausannoise».* (2^e/23.9.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI31. *Postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts: «Pour améliorer la qualité de l'air: Lausanne prend des mesures».* (2^e/23.9.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI32. *Motion de M. Jean-Michel Dolivo et consorts: «Mesures urgentes pour favoriser le logement des personnes ou familles à revenus modestes ou moyens».* (2^e/23.9.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

INTERPELLATIONS

INT15. Interpellation de M^{me} Adozinda Da Silva et consorts: «Les étrangers et la Ville de Lausanne: à quand

une considération des étrangers lausannois?» (15^e/25.6.08) [SSE/18.6.08]. DISCUSSION.*

INT17. Interpellation de M^{me} Françoise Longchamp: «Face à l'augmentation de l'ivresse chez certains jeunes, quelles mesures la Direction de police entend-elle prendre?» (13^e/22.4.08) [SPS/19.9.08]. DISCUSSION.*

Prochaines séances: 7.10 (18 h 00, séance double), 28.10 (18 h 00, séance double), 11.11 (18 h 00, séance double), 25.11 (18 h 00, séance double), 9.12 (18 h 00, séance double), 10.12 (19 h 00).

Au nom du Bureau du Conseil:

Le président:

Claude Bonnard

La secrétaire:

Vanessa Benitez Santoli

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS

2.10.07 *Pétition du Mouvement pour la Défense de Lausanne (41 sign.): «Ne défigurons pas le collège de Villamont!»* (EJE). COMMISSION DES PÉTITIONS (SANDRINE JUNOD).

5.2.08 *Préavis N° 2007/66:* Plan partiel d'affectation concernant les parcelles N°s 4052 et 9382 comprises entre le chemin de la Fauvette, l'avenue de l'Esplanade et les parcelles N°s 4051, 4046, 4042, 4043, 4327 et 4328. Addenda au Plan général d'affectation (PGA) du 26 juin 2006. (Trx). GUY GAUDARD.

22.4.08 *Pétition des habitants du quartier de la Colline (48 sign.)* concernant les aménagements nécessaires et urgents du quartier. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (ÉVELYNE KNECHT).

22.4.08 *Pétition du Centre de quartier Malley-Montelly et consorts: «Pour que la Dune de Malley ne devienne pas un parking!»* (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (SANDRINE JUNOD).

6.5.08 *Motion de M. Yves Ferrari: «Une diminution de l'éclairage. Un pas vers la société à 2000 W».* (SI). MARIE-CLAUDE HOFNER.

6.5.08 *Postulat de M^{me} Elisabeth Müller: «Et si l'on densifiait aussi le site de l'aéroport?»* (Trx). ISABELLE TRUAN.

6.5.08 *Postulat de M^{me} Elisabeth Müller: «Pour une modification du nouveau plan partiel d'affectation <camping de Vidy>».* (Trx). OLIVIER MARTIN.

6.5.08 *Pétition de M. Guillaume Morand et consorts (1759 sign.): «Lausanne n'est pas une poubelle».* (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

* Développement et réponse envoyés aux conseillers communaux.

20.5.08 *Rapport-préavis N° 2008/17*: Pour une information sur les droits des mineurs face à la police. Réponse à la motion de M. Alain Hubler. (SPS). MARLÈNE BÉRARD.

20.5.08 *Postulat de M. Kugathasan Thavathurai* demandant un troisième passage pour piétons à la rue des Terreaux. (Trx). MONIQUE COSANDEY.

20.5.08 *Préavis N° 2008/21*: Ecole et Centre de vie enfantine de la Bourdonnette. Demande d'un crédit complémentaire. (EJE, SSE, Trx). YVES-ANDRÉ CAVIN.

3.6.08 *Rapport-préavis N° 2008/23*: Réponse à trois initiatives et à deux pétitions. (AGF, Trx, EJE). FLORENCE GERMOND.

3.6.08 *Pétition de M^{me} Tatiana Taillefert et consorts (520 sign.)* pour la réduction du trafic sur l'avenue de Beau lieu. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

17.6.08 *Préavis N° 2008/25*: Etudes régionales: demande d'un crédit II. (Trx). COMMISSION DE POLITIQUE RÉGIONALE.

17.6.08 *Motion de M. Jean-François Cachin et consorts*: «Les habitants des zones foraines de Lausanne demandent à ce que des places de parc pour une durée limitée soient créées dans la zone du P+R de Vennes». (Trx). CLAIRE ATTINGER DOEPPER.

17.6.08 *Motion de M^{me} Marie-Claude Hofner*: «Le «Chalet» doit devenir la maison des artistes de Lausanne». (CLP). ELISABETH WERMELINGER.

17.6.08 *Motion de M^{me} Natacha Litzistorf et consorts* pour un projet pilote de péage urbain à Lausanne. (Trx). MAGALI ZUERCHER.

17.6.08 *Motion de M. Jean-Michel Dolivo*: «Lausanne, pour une ville sans publicité commerciale». (Trx). NICOLE GRABER.

17.6.08 *Postulat de M. Roland Philippoz et consorts*: «Pour la promotion et la valorisation de l'engagement bénévole et de la vie associative (art. 70 de la Constitution vaudoise)». (SSE). MONIQUE COSANDEY.

17.6.08 *Postulat de M. Guy Gaudard*: «Pour une police équipée avec détermination». (SPS). NKIKO NSENGIMANA.

17.6.08 *Motion de M. Claude-Alain Voiblet*: «Elimination des déchets ménagers: l'application et l'introduction du principe du «pollueur payeur» ou principe de causalité, se fait attendre en ville de Lausanne». (Trx). COMMISSION DE POLITIQUE RÉGIONALE.

17.6.08 *Motion de M^{me} Andrea Eggli*: «Les vélos se parquent aussi!» (Trx). MAURICE CALAME.

17.6.08 *Rapport-préavis N° 2008/26*: Politique culturelle de la Ville de Lausanne. Réponse à la motion de M. Gilles

Meystre demandant à la Municipalité de définir un Plan directeur de la culture lausannoise. Réponse au postulat de M. Grégoire Junod intitulé «Pour une nouvelle politique lausannoise de soutien au cinéma». (CLP, EJE). EVELYNE KNECHT.

17.6.08 *Pétition de M. Kyril Gossweiler*: «Pour que de la nourriture verte soit proposée de manière exemplaire dans le cadre des manifestations organisées par l'Administration communale». (AGF). COMMISSION DES PÉTITIONS.

1.7.08 *Pétition de M^{me} Lisane Lavanchy Bräm et consorts (75 sign.)*: «Parents lausannois en colère – Pénurie de crèches: pour la création de places de crèche, surtout en pouponnière et de façon urgente». (EJE). COMMISSION DES PÉTITIONS.

1.7.08 *Pétition de M. Pierre-Henri Loup et consorts (238 sign.)* demandant aux Autorités lausannoises un contrôle systématique de la vitesse dans le village de Montheron et une limitation de la vitesse à 60 km/h sur le tronçon de route Cugy-Montheron. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

26.8.08 *Motion de M. Jean-François Cachin et consorts*: «Pour un soutien du carnaval de Lausanne par ses Autorités». (AGF). ALAIN HUBLER.

26.8.08 *Motion de M^{me} Elena Torriani*: «Charte pour une agriculture de proximité, respectueuse des coûts écologiques et sociaux». (EJE). ELISABETH WERMELINGER.

26.8.08 *Postulat de M^{me} Françoise Longchamp et consorts* demandant à la Municipalité d'introduire la journée à horaire continu dans les classes de l'enseignement obligatoire à Lausanne. (EJE). FRANÇOIS HUGUENET.

26.8.08 *Rapport-préavis N° 2008/28*: Pour des contrats de location respectueux de l'environnement. Réponse à la motion de M. Fabrice Ghelfi. (CLP). CLAIRE ATTINGER DOEPPER.

26.8.08 *Pétition du collectif «Danger de vie» et consorts (259 sign.)* sur l'occupation de l'ancienne usine d'incinération du Vallon. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

23.9.08 *Rapport-préavis N° 2008/29*: Projet Métamorphose. Etat des études. Réponse à la pétition de M. Jacques Knöpfli et consorts. Restructuration du réseau de gaz: déplacement du poste de détente et de comptage de Vidy, construction d'un gazoduc 5 bar Bourget-Malley et remplacement du poste de comptage de Malley. (Trx, SPS, CLP, SSE, SI). CLAUDE-ALAIN VOIBLET.

23.9.08 *Motion de M. Gilles Meystre*: «Pour un PALM culturel!» (CLP). COMMISSION DE POLITIQUE RÉGIONALE.

23.9.08 *Rapport-préavis N° 2008/30*: Politique immobilière de la Commune de Lausanne. Réponse à la motion de M. Olivier Français. (CLP, Trx). MONIQUE COSANDEY.

23.9.08 *Préavis N° 2008/31*: Centre artisanal et industriel de Sévelin. Prolongation de la durée des droits distincts et permanents de superficie en faveur de la propriété par étage Centre de Provence I/II, III/IV et VI. (CLP). JEAN-PIERRE BÉBOUX.

23.9.08 *Préavis N° 2008/32*: Immeuble de l'avenue de la Harpe 47 à Lausanne. Radiation partielle de la servitude de restriction de bâtir N° 356'104 en faveur de la parcelle N° 5406 propriété de la Ville de Lausanne. (CLP). ANDRÉ GEBHARDT.

23.9.08 *Pétition du Centre de quartier Bossons – Plaines-du-Loup, de l'Association des Plaines-du-Loup et consorts (404 sign.)* demandant le réaménagement du parc de la Blécherette (extrémité des Plaines-du-Loup, proche du carrefour Plaines-du-Loup–Châtelard) en place de jeux moderne, ludique et conviviale. (SSE). COMMISSION DES PÉTITIONS.

7.10.08 *Rapport-préavis N° 2008/34*: Création d'un fonds «Solidarité internationale eau». Règlement d'utilisation du fonds. Réponse au postulat de M^{me} Andrea Egli «Pour défendre le droit à l'or bleu, les petites rivières font les grands fleuves». Réponse au postulat de M. Giampiero Trezzini «Une meilleure utilisation et valorisation de l'eau dans les pays émergents par l'aide technique directe». (Trx). JEAN-CHARLES BETTENS.

7.10.08 *Préavis N° 2008/35*: Extension du centre de vie infantine de la Cité. Transformation d'un pavillon scolaire à l'avenue de Béthusy 16 en Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE). (EJE, Trx, CLP). FABRICE GHELFI.

7.10.08 *Préavis N° 2008/36*: Construction d'une chaufferie centralisée alimentée au bois pour un lotissement de huit immeubles à Pra Roman. (SI, CLP, AGF). ROLAND OSTERMANN.

7.10.08 *Rapport-préavis N° 2008/37*: Réponse au postulat de M. Alain Bron «Pour une politique de stationnement des véhicules à deux roues». (Trx, SI). PIERRE SANTSCHI.

II. INTERPELLATIONS

8.4.03 *Interpellation de M. Charles-Denis Perrin et consorts* au sujet d'une plus grande intégration des forces de police lausannoises dans l'organisation Police 2000. (5^e/8.4.03) [SPS]. DISCUSSION.

30.3.04 *Interpellation de M. Jean-Yves Pidoux* sur l'application de la nouvelle Loi cantonale sur l'exercice de la prostitution. (2^e/30.3.04) [SPS]. DISCUSSION.

13.6.06 *Interpellation de M^{me} Adèle Thorens et consorts*: «Quel avenir pour le «Site associatif du 52»?» (19^e/13.6.06) [CLP]. DISCUSSION.

21.11.06 *Interpellation de M^{me} Adèle Thorens*: «Quelle utilisation du fonds communal pour le développement

durable à l'issue du processus d'Agenda 21?» (7^e/21.11.06) [AGF]. DISCUSSION.

13.3.07 *Interpellation de M^{me} Rebecca Ruiz*: «Pénurie de salles à disposition des associations lausannoises: l'exemple du centre culturel chilien». (12^e/13.3.07) [AGF]. DISCUSSION.

22.1.08 *Interpellation de M^{me} Aline Gabus et consorts* pour une police respectueuse des droits humains. (8^e/22.1.08) [SPS]. DISCUSSION.

8.4.08 *Interpellation de M^{me} Françoise Longchamp*: «Bus-pyjama: parent pauvre des transports publics lausannois?» (12^e/8.4.08) [AGF]. DISCUSSION.

17.6.08 *Interpellation de M. Jacques-Etienne Rastorfer*: «Clochette, Vivarium et réseau 08...». (17^e/17.6.08) [AGF]. DISCUSSION.

1.7.08 *Interpellation de M^{me} Elisabeth Wermelinger et consorts*: «Quel avenir pour le droit des pauvres ou impôt sur le divertissement?» (18^e/1.7.08) [AGF, SPS]. DISCUSSION.

26.8.08 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet et consorts*: «A l'exemple de la majorité des villes suisses, pourquoi les coûts de l'aide sociale pour l'année 2007 ne sont-ils pas maîtrisés à Lausanne?» (1^{re}/26.8.08) [SSE]. DISCUSSION.

26.8.08 *Interpellation de M. Jean-François Cachin*: «Le nouveau collège de Vers-chez-les-Blanc a les pieds dans l'eau». (1^{re}/26.8.08) [EJE, Trx]. DISCUSSION.

26.8.08 *Interpellation de M^{me} Andrea Egli*: «Bébés? Oui! Mais qui va les garder pendant que nous travaillons? (encore et encore)». (1^{re}/26.8.08) [EJE]. DISCUSSION.

26.8.08 *Interpellation de M. Yves Ferrari et consorts*: «Vol d'hier, volière et volière de demain!» (1^{re}/26.8.08) [SSE]. DISCUSSION.

23.9.08 *Interpellation de M. Roland Philipoz*: «Interdire le botellon, oui! Mais après...». (2^e/23.9.08). DISCUSSION.

23.9.08 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Crise des marchés financiers et Caisse de pensions CPCL». (2^e/23.9.08). DISCUSSION.

23.9.08 *Interpellation de M. Jean-Michel Dolivo et consorts*: «Securitas espionne le mouvement ATTAC ainsi que le Groupe anti-répression de Lausanne: la police municipale était-elle au courant?» (2^e/23.9.08). DISCUSSION.

23.9.08 *Interpellation de M. Jacques Pernet et consorts*: «Brochure intitulée *Lausanne, guide de la ville 2008-2009*, publiée par inEDIT». (2^e/23.9.08). DISCUSSION.

Séance

du mardi 7 octobre 2008, première partie

Membres absents excusés : M. Jean-Louis Blanc, M^{me} Adozinda Da Silva, M^{me} Andrea Eggi, M^{me} Claude Grin, M. Axel Marion, M. Denis Pache, M. Navasivayam Thambipillai, M. Giampiero Trezzini, M^{me} Magali Zuercher.

Membres absents non excusés : M^{me} Caroline Alvarez, M^{me} Marie Deveaud, M. Cédric Fracheboud, M. André Gebhardt, M. Xavier de Haller, M. Pierre-Antoine Hildbrand, M^{me} Isabelle Mathey, M^{me} Isabelle Mayor, M. Gilles Meystre, M. Jacques Pernet, M. Francis Pittet, M^{me} Anna Zürcher.

Membres démissionnaires : M. Thi Nguyen, M. Jeyarasasingam Sellathurai.

Membres présents	77
Membres absents excusés	8
Membres absents non excusés	13
Effectif actuel	98

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

Le président : – Mesdames et Messieurs, bonsoir. Nous avons atteint le quorum, j'ouvre donc cette troisième séance de notre Conseil, en vous demandant un peu de silence. Merci.

Avant de passer la parole à notre secrétaire pour des communications, j'aimerais vous en faire deux. Il y a un tournus important dans ce Conseil, nous avons reçu deux démissions.

La première date du 4 octobre, je vous donne lecture de la lettre.

Démission du Conseil communal de M. Thi Nguyen (LE)

Lettre

Docteur Thi Nguyen
Spécialiste FMH en Médecine Générale
Av. de l'Esplanade 3 C – 1012 Lausanne CH
Téléphone 021/ 653.15.85 – Mobile 078/ 775.63.56
Fax 021/ 653.15.44 – E-mail dr.nguyen.thi@yahoo.fr

Monsieur le Président
du Conseil communal
Claude Bonnard
Hôtel de Ville
1000 Lausanne

Lausanne, le 4 octobre 2008

Concerne: Demande de démission du Conseil communal de Lausanne

Monsieur le Président,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,

Par la présente, je me permets de vous adresser ma demande de démission en tant que membre du **Conseil communal de Lausanne**, ceci avec effet immédiat.

En effet, pour raisons professionnelle et familiale, je suis dans l'obligation de prendre une telle décision qui a été très difficile pour moi.

J'ai toujours eu beaucoup de plaisir à travailler au sein de ce **Conseil** depuis 2004. Malgré les différentes opinions d'idées entre différents partis politiques et malgré maintes frictions entre la Gauche et la Droite, nous formons quand même une « Grande Famille ». En dehors des débats politiques, nos relations sont excellentes et très amicales, qu'on soit de gauche ou de droite.

Ne sommes-nous pas les élus de nos concitoyens lausannois? Notre but n'est-il pas de servir nos électeurs? De gauche ou de droite, notre but est le même! C'est la manière de pratiquer qui diffère d'un parti à l'autre. Mais la « Vérité » n'existe pas! Chacun pense qu'on fait de son mieux.

Malgré les différends d'opinions, nous appartenons donc à une « **Grande Famille lausannoise** » et j'ai eu le privilège d'en faire partie. J'ai eu vraiment beaucoup de plaisir à collaborer avec mes sœurs et frères ennemis. Cependant, pour les raisons susmentionnées, je suis malheureusement dans l'obligation de choisir. Qui dit choix, dit aussi sacrifice d'une chose au profit de l'autre. Ce n'est donc guère par gaieté de cœur.

Donc c'est avec grand regret que je dois déposer ma demande de démission, d'une part de devoir quitter cette famille que j'apprécie tant et d'autre part de ne pas pouvoir remplir ma mission vis-à-vis de mes électeurs qui m'ont élu et qui m'ont fait confiance.

Cependant, si je dois prendre une telle décision c'est que si on veut trop faire à la fois, on ne fait rien de bon. Ma profession comme médecin est prioritaire. J'aime ma profession et j'aime mes patients. Aussi je préfère pouvoir consacrer plus de temps pour eux. J'espère que mes électeurs me comprendront et me pardonneront. Outre ma

profession, j'ai encore ma propre famille qui s'est agrandie et j'aimerais aussi me consacrer à elle.

En vous présentant tous mes meilleurs vœux pour une belle carrière politique afin de bien servir nos électeurs qui nous font confiance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Municipaux, Chers Collègues, mes salutations distinguées.

(Signé) *Dr Nguyen Thi*

Le président : – M. Thi Nguyen était membre de notre Conseil, comme il le dit, depuis 2004, il a été membre du Bureau en 2007-2008. Nous avons eu le plaisir de l'entendre intervenir et nous faire partager ses convictions dans sa pratique de médecin, notamment dans les débats liés à la consommation de stupéfiants. Nous souhaitons que sa famille et son cabinet se portent le mieux possible.

Le président : – Une autre démission nous vient de M. Jeya Sellathurai et je vous en donne lecture.

Démission du Conseil communal de M. Jeyarasasingam Sellathurai (AGT)

Lettre

Sellathurai Jeyarasasingam
Ch. de Montelly 9c
1007 Lausanne

M. Bonnard Claude
Président du Conseil communal
Hotel de ville
Case Postale 6904
1002 Lausanne

Lausanne, 5 octobre 2008

Monsieur le Président du Conseil communal,

Par cette lettre, je souhaiterais vous avertir de mon souhait de quitter le Conseil dès le 7 octobre 2008, pour cause de déménagement. En effet, après y avoir passé plusieurs années, je pars de Lausanne pour habiter dans une autre commune.

Je profite de cette occasion pour remercier les membres du Conseil et vous-même, Monsieur le Président, pour m'avoir permis d'acquérir une bonne expérience ; en effet, j'ai beaucoup appris en très peu de temps. Les débats étaient très enrichissants, même s'il y a eu des mécontentements des partis, ça nous a toutefois permis d'avancer et d'apprendre.

Malgré mon déménagement, je continuerai de travailler à Lausanne ; de ce fait, je ferai de mon mieux pour avoir une

part dans la politique de cette ville que je considère comme ma deuxième ville natale.

En vous remerciant d'avance de l'attention que vous porterez à ma lettre, je vous remercie, Monsieur le Président, d'agréer mes meilleures salutations.

(Signé) *Sellathurai Jeyarasasingam*

Le président : – Nous verrons, j'espère, encore bien longtemps M. Jeya Sellathurai traverser Lausanne au volant d'un bus. C'est un plaisir de le voir apparaître quand on attend le trolley ! Je lui souhaite aussi beaucoup de plaisir dans la suite de sa carrière.

Le président : – Il me reste encore une communication à vous faire : M. Olivier Français nous prie d'excuser son absence momentanée au cours de cette première partie de séance. Il doit en effet parler aux médias pendant quelques minutes.

Je passe la parole à M^{me} la secrétaire.

M^{me} Vanessa Benitez Santoli, secrétaire : – Merci, Monsieur le Président. Nous avons reçu ce jour :

Pétition du collectif Libérer la parole (1436 signatures) : « Non à la transformation de la salle des Cantons en boutiques et bureaux ! »

Dépôt

Libérer la parole
Rue du Petit-Beaulieu 7
1004 Lausanne
message@libererlaparole.ch
www.libererlaparole.ch

Monsieur le Président
du Conseil communal de Lausanne

Lausanne, le 7 octobre 2008

Pétition pour sauver les salles de réunion de la gare de Lausanne

Monsieur le Président,

Par la présente, le collectif Libérer la parole remet officiellement aux Autorités de la Ville de Lausanne une pétition visant à préserver l'existence des salles de réunion de la gare CFF de Lausanne, bien connues du public sous le nom de salle des Cantons et salle des Vignerons. En effet, les CFF (division immobilier) projettent de transformer ces espaces en galerie marchande et en bureaux.

La pétition demande que la Ville rachète aux CFF ces deux salles, ou que, à tout le moins, elle trouve une solution permettant leur maintien dans leur fonction actuelle: bail à long terme, échange de droit de superficie, etc. Le texte exact de cette pétition est reproduit dans la photocopie annexée.

Nous avons le plaisir de vous annoncer que cette pétition est munie d'exactly 1436 signatures (mille quatre cent trente-six).

Dans l'espoir que notre démarche saura être entendue par les Autorités que vous représentez, nous vous adressons, Monsieur le Président, nos salutations respectueuses.

(Signé) *Frédéric Hausammann*

Texte de la pétition

Pétition au Conseil communal de Lausanne
et à sa Municipalité

**Défendons nos lieux de parole,
défendons notre démocratie**

**Non à la transformation de la salle des Cantons
en boutiques et bureaux!**

**Lieu de rencontre et d'échange avant tout, l'espace
public se rétrécit chaque jour** pour se vouer aux marchandises, à tout ce qui se vend, s'achète et se jette.

Dans cette folie du profit avant tout, les CFF y vont aussi de leurs initiatives désastreuses et spéculent sur leurs bâtiments.

**Prochaine condamnation: celle des célèbres salles de
réunion des Cantons et des Vignerons.** Pas assez lucratives, nous dit-on. Elles deviendront «galeries marchandes», entendez par là des halles de vente et bureaux. Comme si les Lausannois n'en avaient pas assez.

Des espaces comme ceux de la gare sont uniques: excellente capacité d'accueil, accessibilité pour tous, tarifs raisonnables. **Leur disparition représenterait une lourde perte pour notre vie démocratique.** La salle des Cantons comme celle, plus petite, des Vignerons, ont accueilli des assemblées historiques: de tous les partis, de tous les horizons.

Depuis des décennies, on y a tenu des congrès politiques, décidé de lancer référendums et initiatives, suivi des séminaires, écouté des conférenciers, ou joué au loto, partagé des idées, des moments d'amitié.

La vitalité d'une société démocratique dépend de la multitude de groupes qui la constituent: associations, cercles, amicales, partis, etc. Mais **pour qu'un groupe vive, ses membres doivent pouvoir trouver des endroits où se rencontrer, des lieux de parole.**

Ces espaces sont la mémoire de la vie associative. Ils nous sont aussi indispensables aujourd'hui qu'hier. Même si les CFF sont formellement propriétaires de ces salles, celles-ci n'en font pas moins partie de notre patrimoine commun.

C'est pourquoi **nous demandons que la Ville de Lausanne prenne des mesures immédiates pour que les salles de la gare conservent leur vocation actuelle.** Qu'elle entre en négociation sans délai avec les CFF pour racheter cette partie du bâtiment ou, à défaut, qu'elle conclue un droit de superficie ou un bail à long terme. La Ville doit garantir que les salles de la gare restent des lieux de réunion de grande taille, accessibles et abordables.

M^{me} Vanessa Benitez Santoli, secrétaire: – Les Juristes progressistes vaudois organisent une manifestation sur le thème «Les droits politiques dans le canton de Vaud et leur contrôle sous l'empire de la nouvelle Constitution». Cette conférence sera présentée par M. Pierre-Yves Bosshard, juge cantonal et membre de la Cour constitutionnelle, et aura lieu le mercredi 5 novembre à 19 h à la salle de la Fraternité du Centre social protestant. L'invitation peut être consultée sur le bureau de la secrétaire tout au long de la soirée.

Je passe maintenant aux communications municipales:

**Chauderon 4, immeuble administratif – Amélioration
des performances énergétiques de l'enveloppe et
reconfiguration du rez-de-chaussée. Augmentation
du compte d'attente**

Communication

Lausanne, le 11 septembre 2008

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Dans sa séance du 19 juillet 2007, la Municipalité a décidé d'ouvrir un compte d'attente de Fr. 250'000.– dans le but de financer un concours pour des prestations architecturales et techniques destiné à dégager la meilleure solution possible quant à l'amélioration de l'indice énergétique de cet immeuble aujourd'hui insatisfaisant. A l'issue des délibérations, le jury a décidé à l'unanimité de retenir le projet présenté par le groupement de mandataires Dettling et Pélérax – Boss & Associés Ingénieurs Conseils SA – Weinmann-Energies SA. La Municipalité, dans sa séance du 3 avril 2008, a décidé d'entériner le choix du jury et d'entrer en matière pour l'attribution d'un mandat.

Dans le cadre du concours, la reconfiguration du rez-de-chaussée était également demandée afin de créer une zone d'accueil et une cafétéria pour le Service social ainsi qu'une meilleure identité pour ce bâtiment administratif.

Le solde du compte d'attente ne permet pas de couvrir les dépenses à engager afin de préparer la demande de crédit d'ouvrage (soit les phases avant-projet, projet, demande de permis de construire, appel d'offres). Dès lors, il est nécessaire, dans un premier temps, d'augmenter le compte d'attente de Fr. 250'000.– à Fr. 350'000.–, puis dans un deuxième temps, de demander un crédit d'étude au Conseil communal par voie de préavis.

A ce propos, une première approche démontre que le coût des études et frais, y compris le concours, sera de l'ordre de Fr. 650'000.– et le coût total de l'opération, pour l'instant évalué très approximativement, sera d'environ Fr. 6'000'000.–. Notons au passage que les façades du rez-de-chaussée ainsi que le mobilier et les agencements, l'isolation des terrasses, la mise en conformité du bâtiment au point de vue incendie et les travaux relatifs à l'escalier du sous-sol n'étaient pas compris dans l'estimation de départ.

Conformément à l'article 97 du Règlement de votre Conseil, cette augmentation du compte d'attente a été préalablement soumise à votre Commission des finances qui a préavisé favorablement en date du 1^{er} septembre 2008.

Vous remerciant de prendre note de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz
Le secrétaire : Philippe Meystre

Ouverture d'un compte d'attente pour l'étude d'une nouvelle centrale de production d'eau glacée par le chauffage à distance « Grand Rive Parc » à Lausanne

Communication

Lausanne, le 25 septembre 2008

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Dans sa séance du 25 juin 2008, la Municipalité a autorisé les Services industriels à ouvrir un compte d'attente de Fr. 90'000.– pour financer l'étude d'une nouvelle centrale de production d'eau glacée du même type que celle qui sera mise en fonction pour KBA-GIORI en 2009.

Cette nouvelle centrale sera implantée dans le bâtiment de Bellerive (extension 1964) à Lausanne. Elle permettra de tester l'impact de cette technologie – qui permet de valoriser la chaleur en été sur le réseau de chauffage à distance. Le financement de cette opération est prévu au plan des investissements en 2009 pour un montant de Fr. 1'700'000.–. L'énergie sera entièrement facturée au client Grand-Rive Parc Lausanne.

Le montant de ce compte d'attente sera balancé par imputation sur le crédit d'investissement qui sera soumis ultérieurement au Conseil communal par voie de préavis.

Conformément à l'article 97 bis du Règlement du Conseil communal, nous soumettons cette décision de principe à l'appréciation de votre Commission des finances.

Dans l'attente de la suite que vous voudrez bien donner à la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz
Le secrétaire : Philippe Meystre

**Commission permanente de gestion
Organisation jusqu'au 30 juin 2009**

Communication

Lausanne, le 26 septembre 2009

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Lors de ses séances plénières des 1^{er} et 24 septembre 2008, la Commission de gestion s'est constituée comme suit :

Présidente : M^{me} Andrea EGGLI,
A Gauche Toute !
1^{re} vice-présidente : M^{me} Sylvianne BERGMANN,
Les Verts
2^e vice-président : M. Maurice CALAME,
LausannEnsemble
Secrétaire : M^{me} Vanessa BENITEZ SANTOLI

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

M^{me} Nicole GRIN, LausannEnsemble, rapportrice
M. Raphaël ABBET, UDC

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SPORTS

M. Roland PHILIPPOZ, socialiste, rapporteur
M. Roland OSTERMANN, Les Verts

CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE

M. Eddy ANSERMET, LausannEnsemble, rapporteur
M. Jacques-Etienne RASTORFER, socialiste

TRAVAUX

M^{me} Esther SAUGEON, UDC, rapportrice
M^{me} Sylvianne BERGMANN, Les Verts

ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION

M. Maurice CALAME, LausannEnsemble, rapporteur
M. Vincent ROSSI, Les Verts

SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

M. Blaise Michel PITTON, socialiste, rapporteur
M. Olivier MARTIN, LausanneEnsemble

SERVICES INDUSTRIELS

M. Alain HUBLER, A Gauche Toute !, rapporteur
M. Philippe MIVELAZ, socialiste

Conseil communal de Lausanne
La secrétaire :
Vanessa Benitez Santoli

Interpellation de M^{me} Diane Gilliard : « Une future construction à Ouchy menace un immeuble de logements à loyer modeste »

Dépôt

Lausanne, le 3 octobre 2008

(Signé) *Diane Gilliard*

Interpellation ordinaire de M. Jean-François Cachin : « L'Eurofoot est terminé, l'heure est au bilan. »

Dépôt

Lausanne, le 7 octobre 2008

(Signé) *Jean-François Cachin*

Interpellation urgente de M^{me} Diane Gilliard et consorts : « La Bibliothèque municipale est malade : la Municipalité ira-t-elle à son chevet ? »

Dépôt

Lausanne, le 5 octobre 2008

(Signé) *Diane Gilliard et 4 cosignataires*

M^{me} Vanessa Benitez Santoli, secrétaire : – Le Bureau se prononcera sur l'urgence de cette interpellation durant notre pause.

Interpellation urgente de M. Alain Hubler et consorts : « Un tram, deux trams, une tour : ne jouons pas au bonneteau avec les axes forts. »

Dépôt

Lausanne, le 7 octobre 2008

(Signé) *Alain Hubler et 8 cosignataires*

M^{me} Vanessa Benitez Santoli, secrétaire : – L'urgence sera également discutée à 20 h. J'en ai terminé avec les communications, Monsieur le Président.

Le président : – Merci, Madame la secrétaire.

Nous passons au point 2 de l'ordre du jour, l'élection complémentaire d'un membre de la Commission permanente des finances, en remplacement de M^{me} Maxline Stettler, démissionnaire. J'attends vos propositions.

Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances, en remplacement de M^{me} Maxline Stettler (Soc.), démissionnaire

M^{me} Solange Peters (Soc.) : – J'ai le plaisir de vous proposer, en remplacement de M^{me} Maxline Stettler, M. Jean-Charles Bettens, qui est assis à mes côtés. Lors de législatures antérieures, il a été membre du Bureau, de la Commission des finances et de la Commission de gestion. Il connaît donc bien le fonctionnement du Conseil communal comme de la Commission des finances. Je ne peux que très chaleureusement le recommander à vos votes.

Le président : – Merci, Madame. Y a-t-il d'autres propositions? Apparemment pas. Voyez-vous une objection à ce que nous votions à main levée? Il ne semble pas. Celles et ceux qui acceptent la candidature de M. Jean-Charles Bettens à la Commission des finances le manifestent en levant la main. Avis contraires? Abstentions? M. Bettens est élu à l'unanimité. Bravo.

Le président : – Je vous propose, après les questions orales que nous allons développer tout de suite, de prendre l'ordre du jour en suivant, pour une fois. Nous commencerons par les rapports pour passer ensuite aux initiatives, puis aux interpellations.

Y a-t-il des questions orales?

Questions orales

Question

M. Alain Hubler (AGT): – Il y a plusieurs mois, nous avons voté une résolution demandant que la Ville de Lausanne organise une exposition sur les droits humains et les droits des travailleurs en Chine. Comme nous arrivons bientôt à la fin de l'année, j'aimerais savoir où en est ce projet.

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic: – Comme nous l'avons dit il y a deux séances, sauf erreur, en réponse à une question du même type, le délai de six mois imparti à la Municipalité pour prendre position échoit vers la fin octobre. Vous saurez à ce moment-là ce que la Municipalité entend faire.

Le président: – Merci. Y a-t-il une autre question orale? Nous arrêtons-nous pour ce soir? Oui. C'est parfait, nous gagnons un peu de temps. Cela montre aussi que tout se passe bien dans cette Commune, c'est formidable! (*Murmures.*)

Je vous propose donc de passer aux rapports avec le point R33, la motion de M. Alain Hubler, « μ 5: un <micro-méto> pour le Vallon». J'appelle M. François Huguenet à la tribune.

Motion de M. Alain Hubler: « μ 5: un <micro-méto> pour le Vallon»¹

Rapport

Membres de la commission: M. François Huguenet (Les Verts), rapporteur, M. Eddy Ansermet (LE), M. Jean-Charles Bettens (Soc.), M. Maurice Calame (LE), M. Jean-Luc Chollet (UDC), M^{me} Adozinda Da Silva (LE), M^{me} Sylvie Favre (Soc.), M. Alain Hubler (AGT), M. Roland Rapaz (Soc.).

Municipalité: M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux.

Rapport polycopié de M. François Huguenet (Les Verts), rapporteur: – La commission N° 20 chargée de l'examen de cette motion s'est réunie dans un premier temps en haut du bien nommé chemin du Calvaire, afin de parcourir à pied le secteur concerné par la proposition du motionnaire. Elle a ensuite siégé aux Ateliers et Magasins de la Ville, dans la composition suivante: M^{mes} Adozinda Da Silva et Sylvie Favre; MM. Eddy Ansermet, Jean-Charles Bettens, Maurice Calame, Jean-Luc Chollet, Alain Hubler, François Huguenet (rapporteur) et Roland Rapaz. M. Benoît Biéler était excusé.

¹ BCC 2007-2008, T. I (N° 1), p. 13; *idem*, T. II (N° 8/II), pp. 105-106.

La Municipalité et l'Administration étaient représentées par MM. Olivier Français, directeur des Travaux, Jean-Pierre Collet (adjoint au chef du Service des routes et de la mobilité) et François Mukundi (adjoint administratif, Routes et mobilité), qui a pris les notes de séance, ce dont nous le remercions.

Rappel des objectifs de la motion

Le motionnaire a tout d'abord rappelé qu'il ne présentait pas un projet mais une intention, à savoir relier le quartier du Vallon à la station CHUV du m2 par le biais d'un transport public léger, tel qu'un ascenseur incliné. Il a précisé qu'il était totalement ouvert à d'autres solutions techniques permettant d'atteindre le même objectif. Pour mémoire, le trajet concerné mesure moins de 200 mètres, mais offre par contre une dénivellation de près de 50 mètres. Le chemin du Calvaire, qui lie actuellement les deux quartiers, est extrêmement pénible à la montée et relativement dangereux à la descente, notamment pendant la mauvaise saison.

Selon le motionnaire, un tel dispositif pourrait d'abord permettre de compenser, pour les habitants et usagers actuels du Vallon, la perte prochaine des lignes de bus 5 et 6, partiellement remplacées seulement par la nouvelle ligne 22. Ainsi, le Vallon pourrait être directement relié au m2. Le micro-méto aurait également le mérite de fournir une meilleure desserte de la cité hospitalière.

Une idée presque nouvelle

Un tel projet n'est pas tout à fait nouveau. Un message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale du 31 mai 1899 propose en effet d'attribuer une concession pour l'exploitation d'un chemin de fer (funiculaire) du Vallon au Calvaire. On y apprend entre autres que le Conseil d'Etat vaudois avait préavisé favorablement à cette demande de concession en 1898 déjà. Et que la demande avait été formulée en 1896 par un certain Fritz Zbinden. La commission ignore les raisons qui ont conduit à ce que ce projet, apparemment bien avancé, ne se réalise finalement pas.

Un siècle plus tard, en 1997, M. Charles Kleiber, directeur des Hospices cantonaux, adressa un courrier sur le même sujet à la Municipalité de Lausanne. Ce courrier fait notamment état d'une étude d'implantation en cours concernant un moyen mécanique de transport entre la place du Nord et la place Champ-de-l'Air, liée à l'objectif de désenclavement de la cité hospitalière. Une mise à l'enquête était même explicitement souhaitée sur cet objet en automne 2007 déjà. Là encore, la commission ignore les raisons qui ont conduit à ce que ce projet soit abandonné, ou repoussé.

Discussion

L'ensemble des commissaires jugent l'idée intéressante. Toutefois, plusieurs d'entre eux font part de leurs doutes quant aux besoins réels d'une telle infrastructure de transport, à la fois pour les habitants du Vallon et les autres

utilisateurs potentiels. Il est toutefois relevé par un commissaire que le Vallon est appelé à se développer et que ce potentiel de nouveaux habitants/utilisateurs devrait être pris en compte dans la détermination de l'opportunité d'un tel moyen de transport, ainsi que dans le calcul de sa capacité.

Quelques commissaires critiquent l'absence de vision globale de telles infrastructures au niveau lausannois et redoutent en outre les coûts d'exploitation. Sur ce point, une discussion a lieu quant au caractère payant ou gratuit d'une telle installation pour les utilisateurs. Sans qu'un consensus ne puisse se dégager.

Le tracé lui-même fait l'objet de plusieurs avis divergents, notamment le point de départ au Vallon et le point d'arrivée à proximité du CHUV. Une majorité de commissaires souligne que pour l'attractivité de cette liaison, le point de départ devrait être placé le plus près possible de la place du Nord.

Plusieurs commissaires s'expriment en faveur du projet du motionnaire, en faisant notamment part de la pertinence de telles réalisations dans d'autres villes de Suisse ou d'Europe. Il est souligné en particulier qu'une telle installation rapprocherait le CHUV (et le quartier Beaumont) de la place du Nord et de la place du Tunnel, favoriserait les déplacements piétonniers entre le haut de la ville et le centre et constituerait de ce fait une meilleure alternative que le m2 pour bon nombre de collaborateurs des Hospices cantonaux.

Sans prendre position sur l'objet, le directeur des Travaux souligne les besoins de mobilité qui s'expriment partout dans la ville et rappelle qu'il est nécessaire pour la Municipalité d'établir des priorités, en fonction des moyens à disposition.

Vote

Plusieurs commissaires ont demandé au motionnaire s'il ne souhaitait pas transformer sa motion en postulat, dans la mesure où il ne soumettait pas un projet précis et que des études devraient de toute façon être réalisées pour évaluer les besoins et les alternatives possibles. Le motionnaire préféra néanmoins maintenir sa motion, afin d'obtenir une réponse plus claire et plus rapide de la Municipalité.

Au terme de cette discussion, la motion est soumise au vote. Par 5 voix pour, 4 oppositions et 0 abstention, la motion est acceptée par la commission.

Le président : – Monsieur Huguenet, avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

M. François Huguenet (Les Verts), rapporteur : – Oui, Monsieur le Président. Il y a une petite faute de frappe dans mon rapport, que je voudrais corriger ici. C'est au dernier paragraphe de la première page [p. 164], à l'avant-dernière

ligne : « ... souhaitée sur cet objet en automne 2007 déjà... » C'était en automne 1997, déjà.

Le président : – Je vous remercie. Je vous propose de commencer par une discussion générale avant de passer au vote des conclusions de la commission. J'ouvre la discussion générale.

Discussion

M. Eddy Ansermet (LE) : – Bien que ce projet puisse paraître intéressant, il eût été préférable que le motionnaire transforme sa motion en postulat pour permettre à l'Administration communale de procéder à une étude. La motion ne dit rien sur la rentabilité du projet. Par ailleurs, si celui-ci devait se réaliser, il ne pourrait être question de gratuité pour les utilisateurs, si l'on veut que les frais d'exploitation du funiculaire soient couverts.

Notre collègue Jean-Luc Chollet a aussi relevé avec raison lors de la discussion que les risques de vandalisme sont très élevés compte tenu de l'emplacement retiré du funiculaire projeté.

Enfin, comme l'a déclaré M. François lors de la séance de commission, la Municipalité ne juge pas la liaison proposée prioritaire à l'heure actuelle. Elle a d'autres projets plus pressants que celui de s'offrir un gadget pour transporter une cinquantaine de personnes en semaine et moitié moins pendant le week-end.

Pour toutes ces raisons, LausanneEnsemble vous invite à refuser la motion de M. Alain Hubler.

M. Alain Hubler (AGT) : – Je constate que M. Ansermet envisage déjà l'existence de ce micro-funiculaire, puisqu'il parle de frais, de vandalisme, donc de problèmes pratiques. Il commence par dire que le micro-métro est intéressant puis conclut qu'il faut l'enterrer définitivement. C'est bizarre.

Mon projet d'ascenseur incliné, de mini-funiculaire ou de n'importe quel moyen léger, peu invasif, permettant de relier le Vallon à la station CHUV du m2, vise à désenclaver ce quartier et à lui donner un accès direct et léger au métro. C'est un petit projet. Tant par le coût supposé que par son emprise sur l'environnement et le bâti urbain.

C'est un petit projet, mais il date. D'autres y avaient pensé bien avant moi, ai-je appris depuis que j'ai déposé cette motion. Ainsi, le Conseil d'Etat vaudois avait déjà préavisé favorablement à une demande de concession pour un funiculaire le long du Calvaire en 1899 ! En ce temps-là, il y avait encore des trams. Maintenant, nous vivons une époque où il y a de nouveau des trams et des métros. En 1997, Charles Kleiber, alors le directeur des Hospices cantonaux, écrivait à la Municipalité de Lausanne pour demander une réalisation similaire entre la place du Nord et la place Champ-de-l'Air. La commission n'a pas connaissance de la

réponse de la Municipalité, d'ailleurs nous ignorons si cette lettre en a eu une.

Peut-être en saurons-nous plus à l'occasion de cette séance du Conseil communal. En attendant, je vous livre quelques arguments de M. Kleiber, car ils complètent avantageusement ceux exposés dans ma motion : « Parmi les intentions d'aménagement de cette partie importante de la ville – il parle donc de la cité hospitalière – des cheminements piétons nouveaux participent au désenclavement souhaité de la zone hospitalière. Ainsi, l'axe est-ouest qui permettra de relier la place du Nord et le quartier de Beaumont traversant la cité hospitalière, constitue la colonne vertébrale du dispositif. Le Plan directeur de la cité hospitalière a été complété sous cet aspect par une étude de restructuration du niveau d'entrée du bâtiment hospitalier principal, qui propose un changement de caractère du hall pour en faire une rue intérieure et grâce à une nouvelle entrée en façade ouest, de l'inscrire dans le parcours général est-ouest. Cependant, ce parcours ne deviendra attractif que lorsqu'un moyen mécanique permettra de franchir les quelque 50 mètres de dénivellation existant entre la place du Nord et la place Champ-de-l'Air. » Bref, M. Kleiber était un convaincu.

Nous sommes au moins trois à l'heure qu'il est, et cela dure depuis plus d'un siècle. Force est de reconnaître qu'une liaison directe entre le Vallon et le CHUV est une idée partagée. A lire l'excellent rapport du président de la commission, on apprend même que l'ensemble des commissaires juge l'idée intéressante. Mais ce micro-mé debate, ce mini-funiculaire, ce modeste ascenseur incliné, pourtant jugé intéressant et déjà inventé par d'autres, ne trouve pas grâce aux yeux de la Municipalité. En tout cas pas aux yeux du municipal des Travaux, qui affirme, selon les notes de séance que je vous cite fidèlement : « La Municipalité répondra très probablement négativement à la motion de M. Hubler, parce qu'elle ne juge pas prioritaire la liaison proposée. » Il ajoute : « La Municipalité préfère régler en priorité les problèmes de mobilité qui se posent au centre ville, avant de s'attaquer à ceux qui pourraient se poser dans sa périphérie. » Etonnant : le Vallon a passé dans la périphérie de la Ville de Lausanne !

Ces deux extraits appellent quelques remarques. La première est qu'il me paraît pour le moins étrange que la Municipalité considère que la place du Nord et la place du Vallon sont à la périphérie de Lausanne. La seconde, plus directement destinée à M. François – qui vient malheureusement de s'absenter – est la suivante : selon lui, la Ville porte ses priorités sur le centre ville, d'une part, et elle estime d'autre part que ce petit funiculaire n'est pas prioritaire. Pourtant, ce même municipal et son parti soutiennent l'extension à plus de Fr. 250 millions, voire Fr. 400 millions, d'un métro en direction du Chalet-à-Gobet, qui tout à coup se trouve au centre de la ville de Lausanne. A mon avis, il y a là un peu de flottement. Si j'étais mauvaise langue, je dirais que M. François ne veut pas de mon mini-funiculaire parce que ce n'est pas lui qui en a eu l'idée.

Mais revenons à notre ascenseur incliné. On essaie de le noyer en demandant des études portant sur l'ensemble de la ville – comme M. Ansermet tout à l'heure – afin de déterminer les besoins en ascenseurs, inclinés ou non. On essaie de le balayer d'un revers de main en affirmant que la Municipalité répondra qu'elle n'en veut pas. Bref, d'un tout petit projet bien pratique dont l'idée initiale a plus de 100 ans et qui a été demandé depuis par la direction du CHUV, on essaie de faire un problème politique majeur, alors que ce Conseil n'a jamais eu son mot à dire sur les axes forts de transports publics. On croit cauchemarder.

Tout ce que je demande, c'est une de ces fameuses « mesurètes », ou mesures d'accompagnement, qui n'ont jamais posé le moindre problème jusqu'ici. On n'a jamais discuté du moindre ascenseur pour le m2. Une liaison légère, peu coûteuse, qui permet de relier le Vallon, la place du Nord, à la station CHUV du m2. Une mesurette frappée au coin du bon sens, qui est dans l'air depuis plus de 100 ans. Une mesurette que la Municipalité pourra combattre, si elle le désire, et comme un de ses membres l'a déjà annoncé. Il lui suffira pour cela de déposer un contre-projet, comme le Règlement le prévoit.

Je vous invite donc à accepter le renvoi de cette motion à la Municipalité.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Les projets de moyens de transport simples, assez bon marché, adaptés à la ville de Lausanne, ne manquent pas. On avait en son temps parlé de la Serpentine pour les endroits plats, on parle maintenant du funiculaire pour les fortes pentes.

L'idée est bonne, malheureusement, tout bonne idée n'est pas forcément facile à réaliser. Il faut parler un peu de rentabilité, parce qu'on ne peut pas sans autres créer un moyen de transport. La Droite de la commission mettait comme préalable que ce moyen de transport ne soit pas gratuit. Il faudrait donc nous entendre sur le diamètre de la pièce à mettre dans l'appareil pour que celui-ci se mette en route. Nous nous sommes demandé si cette installation, entièrement livrée à elle-même, ne serait pas de ce fait la cible de vandales et autres destructeurs. Si nous devons assurer une présence permanente, les coûts vont exploser et cela entererait le projet.

Nous avons également quelques doutes sur le bassin de population. En effet, aller du Vallon au CHUV implique l'idée que c'est la seule destination. Je rends cette justice à M. Hubler : c'est la station CHUV du métro ; si celui-ci se prolonge depuis la Sallaz jusqu'à Epalinges, cela redonnerait un peu de crédibilité à son projet. Quoi qu'il en soit, bon nombre d'habitants de cette région, qui représente un bassin de population modeste, a la possibilité de descendre à la station de la Riponne. Ce n'est pas beaucoup plus loin, et là, l'interface permet d'aller dans toutes les directions.

Voilà pourquoi on parle souvent de fausse bonne idée. Je ne sais pas si elle est fausse. Mais je crois que la raison

commande que nous en restions là, car on ne peut pas tout accorder et surtout pas, je le répète, avec une clientèle potentielle aussi faible.

M. Laurent Guidetti (Soc.): – C'est à la Municipalité de faire la démonstration que c'est une mauvaise ou une bonne idée. En attendant, il s'agit là d'un mode de transport original. Vous savez que le Parti socialiste est friand de transports publics, mais aussi de locomotion douce. Nous avons ici un mélange des deux : il s'agit d'un transport public doux, qui a l'avantage de relier de forts potentiels de voyageurs, en particulier dans toute la cité hospitalière – qui ne se limite pas uniquement au CHUV – et alentour, comme le quartier de Beaumont. Il pourrait relier tous ces quartiers un peu à la périphérie – qui l'étaient en tout cas jusqu'à ce que le m2 arrive jusqu'au centre ville : le Vallon, mais aussi le Tunnel.

Il y a un argument supplémentaire : les travaux de rénovation du bâtiment du Champ-de-l'Air sont terminés. La densité de population directement accessible sera encore plus importante, dans l'hypothèse de la concrétisation de cette proposition. La Municipalité a toute latitude de définir plus précisément le trajet de ce micro-métro depuis le Vallon pour le faire arriver exactement en face d'un nouveau bâtiment administratif au Champ-de-l'Air.

Le groupe socialiste est unanime et vous invite à renvoyer cette motion à la Municipalité pour rapport-préavis.

M. Charles-Denis Perrin (LE): – S'il a fallu 100 ans pour essayer de convaincre et surtout de ne pas convaincre de cette réalisation, il est tout à fait pertinent de se préoccuper suffisamment tôt du Chalet-à-Gobet. C'est un projet qui va bien au-delà des préoccupations lausannoises, puisqu'il sert aussi bien les gens de la Broye que ceux d'Epalinges. Il est inutile de comparer les deux projets. Les bassins de population sont différents, les services sont différents. Et si un jour, d'aventure, il y avait un péage urbain à Lausanne, ce serait très bien qu'il soit possible de déposer son véhicule là-bas.

M^{me} Solange Peters (Soc.): – Sans prolonger ce débat, je souhaite revenir sur les arguments référant à l'exiguïté de la population concernée pour justifier une réticence à l'égard du projet. Il y a 4000 travailleurs au CHUV, sans compter les patients, leurs familles, les congressistes et les étudiants. Une partie de ces derniers stationne au centre ville, soit parce qu'ils y habitent, soit parce qu'ils logent dans des hôtels du centre. Le CHUV est un grand lieu de transit et il faut renforcer le plus possible les moyens d'y accéder de façon simple et si possible non motorisée. Accéder au CHUV en voiture, c'est polluant, mais en plus c'est devenu quasiment impossible, y compris pour les patients qui ne trouvent plus de place quand ils viennent se faire soigner. Quand il y a plus de 4000 personnes en un endroit, on ne peut pas dire que c'est un bassin de population négligeable. Surtout si l'on sait que cette population est appelée à s'accroître avec les grands centres de recherche qui prendront la place du Centre de transfusion, de l'autre côté de la rue

du Bugnon au dessus du Champ-de-l'Air, et qui attireront des centaines de personnes.

M^{me} Sylvie Favre (Soc.): – M^{me} Solange Peters et moi devons nous accorder : j'ai plutôt le chiffre de 7000 employés. Le CHUV est le plus gros employeur du canton, il est important que cet accès se réalise. Pour l'instant, le CHUV est cloisonné de ce côté, au haut d'une colline importante, que personne n'a envie de gravir. Je déclare mes intérêts : j'y vais régulièrement, je prends le chemin du Calvaire, mais si cet endroit est décloisonné, le CHUV peut s'ouvrir. Le CHUV se retrouverait beaucoup plus proche du centre ville grâce à un tel accès. D'autre part, il serait possible d'accéder plus facilement, du côté CHUV, à tout le quartier qui se trouve près de l'Hermitage.

M^{me} Françoise Longchamp (LE): – On ne parle que du CHUV, mais celui-ci bénéficiera du m2. En revanche, des quartiers à Lausanne ont été laissés pour compte par le choix du tracé du métro, par exemple Praz-Séchaud, où vivent quelque 10'000 habitants. Il ne faut pas penser seulement aux utilisateurs du CHUV, qui jouiront du m2, mais aussi à d'autres quartiers de la ville.

M. Jean-Luc Chollet (UDC): – Merci, M^{me} Favre, de rétablir la vérité des chiffres. M^{me} Peters le sait mieux que moi, elle s'est simplement trompée sur le moment. Il y a 7400 employés au CHUV, qui ne représentent pas autant de postes à plein temps – ce qui fait quand même plus de 6000 – mais la question n'est pas là. Néanmoins, et malgré que nous n'ayons pas de statistiques précises, une proportion significative n'habite pas pour autant le quartier du Vallon ! Nous ne pouvons pas parler de 7400 personnes qui ne demandent qu'à prendre ce funiculaire. Seules quelques dizaines, en étant large, viendraient du quartier du Vallon. Les autres arrivent par le métro que nous avons inauguré !

M^{me} Evelyne Knecht (AGT): – Il ne s'agit pas d'un nouveau moyen de transport. Il y a à peine 200 mètres entre la place du Vallon et la station CHUV du m2. Il s'agit d'un ascenseur incliné, ou de quelque chose d'approchant, qui puisse relier ces deux points. Il aurait dû être inclus dans les mesures d'accompagnement du m2, au même titre qu'à la station Bessières, il y a un ascenseur qui arrive sur le pont, et un autre qui arrive au bas du pont. Ce n'est pas une immense distance, c'est très proche.

M. François Huguenet (Les Verts): – Je souhaite faire passer deux messages. Le premier en tant que président de la commission : sans vouloir polémiquer, je trouve dommage que le municipal des Travaux, après avoir passé dix minutes en commission, ne soit pas présent pour ce débat, même s'il est remplacé par un de ses collègues municipaux. Nous aurions peut-être pu attendre, ou alors déplacer le projet dans l'ordre du jour, mais ce n'est pas très heureux qu'il soit absent.

Ma deuxième remarque, c'est en tant que chef remplaçant du groupe des Verts que je la fais. Dans leur grande majorité, les Verts vont soutenir la motion de M. Hubler, même

s'ils auraient peut-être préféré un postulat. La mesure proposée est intéressante. Le métro va probablement susciter d'autres projets, qui arriveront ces prochaines années devant votre Conseil. C'est une excellente base sur laquelle nous pourrions construire, ajouter des prestations en termes de transports publics et de mobilité en ville de Lausanne. Rien que pour l'exemple, c'est une bonne raison de soutenir la motion de M. Hubler.

M. Alain Hubler (AGT) : – Je serai très bref, je vise seulement un peu d'apaisement dans ce débat.

La version originale de la motion était munie d'un plan approximatif indiquant un tracé. Ce tracé n'est pas arrêté, le texte le mentionne. Ensuite, je ne suis pas à cheval – si je puis dire – sur le moyen de transport que la Municipalité choisirait; à condition, précisément, que ce ne soit pas un cheval! Enfin, je ne suis pas non plus à cheval sur le délai de réponse, je ne tiens pas à ce que la réponse soit bradée sous prétexte... dans l'idée de respecter le délai. Il y a peut-être des projets de développement dans le Vallon qui pourraient interférer avec ce micro-métro, dans le bon sens du terme.

J'ai dit cela pour mettre à l'aise la Municipalité par rapport au travail qu'elle va peut-être devoir entamer.

Le président : – Merci. Je ne sais pas si je vous ai bien compris, Monsieur Hubler. Voulez-vous déposer un amendement écrit demandant de prolonger le délai? Ou en restez-vous au texte de votre motion et au Règlement? Je vous pose cette question, vous pouvez y réfléchir un instant pendant que je donne la parole à M. le syndic.

M. Daniel Brélaz, syndic : – M. Français remplit une obligation impérative, en même temps que votre débat: en ce moment, il est à la radio pour défendre une liaison ferroviaire romande. C'est aussi un objectif important pour notre ville. C'est pourquoi je le remplace.

Ce débat est surréaliste par certains aspects. Défendre un investissement de Fr. 250 millions au Chalet-à-Gobet, qui compte probablement moins d'habitants encore que le Vallon... Je ne dis pas qu'il n'y a pas plus de gens qui vont s'y promener! Je ne veux pas revenir sur ce débat, mais la Municipalité n'a pas été consultée à ce propos. Je ne doute pas qu'une large majorité, aux tl et chez tous les spécialistes des transports, considère qu'il s'agit d'un projet phare destiné à éblouir les gens, mais qu'il n'est pas vraiment sérieux par les temps qui courent.

Pour le projet qui nous est proposé, j'aimerais que vous compreniez que si nous demandons une ligne de bus qui partirait depuis la place du Tunnel ou un peu plus bas – en effet, suivant ce qu'on fait de la place, il vaudrait mieux ne pas y ajouter trop de bus – les tl pourraient probablement recevoir cette demande, après un ou deux ans. Le coût dérivé pour la Commune pourrait être de Fr. 200'000.– à Fr. 230'000.– par an. Mais si on opte pour un moyen du genre proposé, je doute qu'on évite plusieurs millions. Je

suis incapable de dire si c'est Fr. 2, 3, 5 ou 10 millions à intégrer au plan des investissements. Il est absolument certain que les tl ne se lanceront pas dans une opération de ce genre et qu'elle sera intégralement aux frais de la Ville. Il faut que vous en soyez conscients. Ce serait le contraire pour une simple liaison de bus, si le but est de desservir des gens un peu moins bien traités aujourd'hui qu'avec l'ancien réseau. Incontestablement, la zone du Vallon subit une légère pénalisation avec le réseau 08.

Sans prendre position sur le fond de la motion, et si j'admets que le rapport de la commission reflète la vérité de ce qui s'y est passé, je voudrais vous rendre attentifs que si on adore les règlements – en général les gens qui font du droit adorent ça – ce qui est présenté ici n'est pas un projet, mais une intention, et que la commission est ouverte à d'autres choses. Ce n'est donc pas encore une décision d'exécution, mais une étude que demande le motionnaire. L'étude n'a qu'un avantage par rapport à un postulat: on a six mois de délai de plus. En plus, nous devons faire une étude, nous ne pouvons pas dire que nous n'avions pas le temps, ou pas l'argent, pour la faire. Néanmoins, d'un point de vue formel, si ce débat a bien été celui de la commission, il faut que vous sachiez que comme c'est formulé, la Municipalité a l'obligation de vous fournir une étude, mais pas encore celle de vous accorder un crédit d'étude. La situation serait différente si un projet précis était exigé à ce stade, de manière impérative. Ça ne veut pas dire qu'ensuite il ne peut pas y avoir une deuxième motion, qui demande de le réaliser, évidemment. Je dis cela seulement pour vous montrer qu'ici, la différence entre la motion et le postulat est microscopique. Je le dis aussi pour émettre, au nom de la Municipalité, toutes les réserves sur sa capacité à tout investir en même temps. Et surtout à chercher une solution de transports originale, qui, si son coût devait être élevé – ce dont je ne peux pas avoir la preuve avant l'étude – conduirait à des solutions beaucoup plus chères que de simples lignes de bus desservant ce quartier jusqu'au centre-ville.

Voilà ce que j'avais à dire pour élargir le débat avant la prise en considération et éclairer, le cas échéant, la suite des réflexions sur ce projet.

M. Philippe Jacquat (LE) : – Je suis surpris de cette motion. On a beaucoup insisté pour dire qu'il s'agit de 200 mètres et de 50 mètres de dénivellation. Si des gens en bonne santé n'arrivent plus à marcher 200 mètres avec 50 mètres de dénivellation, la population lausannoise est gravement malade!

En effet, passer par là est plus court et permet d'aller beaucoup plus facilement au CHUV. Mais on peut aussi faire des doublons à n'en plus finir, sur tous les trajets, on trouvera facilement de nombreux endroits où dépenser beaucoup d'argent!

M. Alain Hubler (AGT) : – A propos du délai: il y a des motions qui traînent un peu, il y a des motions en suspens, une motion Bavaud est restée dix ans en suspens. Il n'y

aura pas de procès d'intention de ma part; si une étude se réalise, je tiens à ce qu'elle soit bien faite et que ce ne soit pas une réponse pour se débarrasser du projet.

Monsieur le Syndic, non! S'il y a une chose claire, c'est que ce n'est pas une ligne de bus que est demandée pour le montant que vous avez avancé. J'ai téléphoné à un fabricant d'ascenseurs inclinés; pour cette distance et ce dénivelé, avec trois stations – il n'avait pas le prix pour deux stations, ce qui serait le cas – ça coûte dans les Fr. 500'000.–, plus des frais de génie civil – raisonnables, selon le fabricant – pour planter les pieux des rails.

J'en viens à la question de la motion et du postulat. On peut déposer des motions, au Conseil communal, «en faisant obligation à la Municipalité de présenter une étude sur un objet déterminé». Ce que je demande est clair, c'est une étude sur un objet déterminé, soit un ascenseur incliné qui permette de relier le Vallon à la station m2. Je n'ai pas de point précis pour le départ ni de point précis pour l'arrivée. Ça, c'est un travail de technicien, ce n'est pas un travail de politicien, qui ne comprend pas forcément toutes les subtilités de la technique des ascenseurs inclinés.

Le président: – La discussion continue. Elle n'est plus demandée, elle est close. Je demande au rapporteur les conclusions de la commission.

M. François Huguenet (Les Verts), rapporteur: – Merci, Monsieur le Président.

Alors, au terme de cette discussion, cette motion a été soumise au vote, et par 5 voix pour, 4 oppositions et 0 abstention, la motion a été acceptée par la commission.

Le président: – Je vous remercie. Vu le score relativement serré en commission, je vous propose de voter sous forme électronique sur cet objet.

(Le vote est ouvert, puis clos.)

Avec 50 oui, 25 non et 1 abstention, la motion de M. Hubler est transmise à la Municipalité. Cet objet est donc liquidé. Je vous remercie, Monsieur le rapporteur.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu la motion de M. Alain Hubler: «µm5: un <micro-méto> pour le Vallon»;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

Le président: – Je passe au point suivant de l'ordre du jour, reprise de la discussion sur le point R49, la pétition de M. Alain Bron. M. Roger Cosandey remplaçant M^{me} Apothéloz, qui nous a quittés.

Pétition de M. Alain Bron (1 signature): «Pour un pont sans pompiers – Une liaison verte entre le Flon et Sévelin»²

Reprise et fin de la discussion

Le président: – Monsieur Cosandey, avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport?

M. Roger Cosandey (Soc.), rapporteur remplaçant: – Non, Monsieur le Président.

Le président: – Très bien. J'ouvre la discussion sur ce rapport.

Discussion

M. Roland Rapaz (Soc.): – Je regrette de devoir intervenir en l'absence de M. Français, qui est le principal concerné...

Je ne peux pas ne pas saisir l'occasion que m'offre la discussion de cette pétition pour rappeler qu'en septembre 2005, vous avez accepté de transmettre directement à la Municipalité une motion qui demandait l'aménagement d'une liaison piétonne entre le Flon et Sévelin. Depuis, l'ancien escalier en terre et bois qui reliait l'Arsenic au *skate park* a été remplacé par un solide escalier métallique, ce qui est certainement un mieux. Mais c'est un escalier, et les escaliers pour rejoindre Sévelin, ce n'est pas ce qui manque. En revanche, il n'y a toujours pas de chemin autre que les routes de Genève et Sébeillon pour rejoindre Sévelin depuis le Flon. Je ne devrais cependant pas désespérer puisque le rapport relatif à cette pétition nous apprend que la réalisation d'un chemin piétonnier sur ce trajet est à l'étude.

Toutefois, je doute encore, car à mi-août, la Municipalité nous a adressé une lettre, signée par le directeur des Travaux, nous informant que des installations ont été réalisées pour répondre à la pétition de l'Association La Fièvre, qui exploite le *skate park*, soit la pose de l'escalier dont je viens de parler. Dans sa missive, M. Olivier Français précise – je cite: «Au vu de la forte dénivellation, il n'a pas été possible de créer une rampe permettant l'accès aux personnes à mobilité réduite.» Dois-je considérer que cette lettre, qui ne fait pas référence à ma motion, y répond également? Ou bien peut-on encore espérer, après trois ans, un préavis proposant une solution autre qu'un escalier?

Pour en revenir à la pétition de M. Bron, dont la proposition est beaucoup plus ambitieuse que la mienne, elle part du même constat de cloisonnement entre ces deux quartiers que sont le Flon et Sévelin. Même si elle peut paraître

² BCC 2007-2008, T. I (N° 2/II), pp. 119-120; BCC 2008-2009, T. I (N° 2), pp. 151-152.

démessurée pour l'instant, cette pétition a le mérite de nous faire réfléchir à ce que nous attendons du développement et de l'aménagement de cette partie de la Vallée du Flon en pleine évolution. Accepter la transmission de cette pétition pour un rapport préavis prospectif, voire d'intention, offrirait à la Municipalité la possibilité de nous faire part des perspectives pour cette région, de ses réflexions en la matière et, pour nous, d'en débattre. C'est pourquoi une majorité du groupe socialiste vous invite à voter la transmission de cette pétition à la Municipalité, non pour étude et communication, mais pour rapport-préavis. Je vous remercie.

M^{me} Nicole Graber (Les Verts): – Si cette pétition pour une liaison verte entre le Flon et Sévelin, avec, pour effet, la relocalisation de la caserne des pompiers et l'aménagement d'une sorte de Central Park peut sembler de prime abord un peu mégalomane, elle soulève néanmoins beaucoup de questions et arrive au bon moment par rapport au projet, titanesque, de Métamorphose.

En effet, différents projets tels que des changements dans le réseau routier, dont le réseau des axes forts, qui pourrait avoir pour conséquence un report de charges sur le carrefour de Cécil-Tivoli, sur la route de Genève et sur la place du Flon, donc un blocage des véhicules de secours en sortie de ville, le développement de certains quartiers, avec en même temps une densification d'autres quartiers, et du coup un déplacement des pôles de demandes et des nécessités en matière de Service du feu, tous ces différents projets impliquent de se poser la question d'une relocalisation de la caserne des pompiers, à la Blécherette ou dans la région de Vidy, par exemple.

La parcelle ainsi libérée, pas forcément aménagée sous forme de parc dans son ensemble, aurait un grand potentiel de mise en valeur, voire de plus-value immobilière, ce qui permettrait en outre de financer en partie du moins le déplacement de la caserne. D'autre part, le Flon ainsi que Sévelin, sans parler des quartiers de Sébeillon jusqu'à Renens, connaissent actuellement et connaîtront encore un important développement qui ne doit pas négliger la nécessité de disposer d'espaces verts intégrant des liaisons pour une mobilité douce, efficace et directe.

Ainsi, il est important d'accompagner ce développement longitudinal d'un réseau d'espaces verts et d'espaces naturels servant de lien supplémentaire dans l'étoffement d'un réseau écologique à l'échelle de la ville, favorable à la biodiversité et garant de la qualité de vie des habitants, employés, étudiants, pratiquants de la mobilité douce et de tous les autres usagers souhaitant profiter des équipements de l'ensemble de la Vallée du Flon. C'est donc dans l'optique des projets de développement de Lausanne que le groupe des Verts demande le renvoi de cette pétition à la Municipalité pour étude et communication. Je vous remercie.

Le président: – Merci, Madame. Je rappelle à M. Rapaz qu'il doit apporter un amendement s'il demande le renvoi pour étude et rapport.

M. Roland Philippoz (Soc.): – Je n'interviens pas sur le fond de la pétition, mais sur le traitement que lui a réservé la Commission. Je suis en effet étonné que la Commission décide, à l'unanimité, son classement. On fait beaucoup d'efforts, on dépense de l'argent pour encourager les Lausannois à participer à des grands projets. La pétition est le premier moyen pour les Lausannois de montrer leur intérêt, de participer aux choix et d'influer sur ceux-ci pour la ville. Je vous demande donc de soutenir le renvoi de cette pétition à la Municipalité et je forme le vœu que la Commission, quand une pétition respecte les formes, qu'elle n'est pas sans objet, la renvoie toujours à la Municipalité, au moins pour étude et communication.

M. Jean-Luc Chollet (UDC): – Je reconnais à M^{me} Graber l'immense mérite d'avoir replacé le problème dans sa juste perspective. En effet, un jour ou l'autre, nul ne peut dire quand, se posera le problème de la relocalisation de la caserne des pompiers. Ce jour-là, nous devons nous demander si nous la plaçons au haut de la ville, ou ailleurs, pour une meilleure efficacité, pour avoir tous les véhicules sous le même toit. A l'heure actuelle, le bâtiment de la Vigie n'est de loin pas l'épicentre de tout ce qu'utilisent les pompiers en termes de bureaux et de véhicules. Soit. Mais ce n'est pas du tout ce que la pétition demande! Elle demande de faire un Central Park et ne pose que très subsidiairement la question de savoir ce que nous ferons de la caserne des pompiers. C'est pourquoi, personnellement et au nom de mon groupe, je vous invite à la classer cette pétition.

Je m'étonne aussi que la Commission, à l'unanimité, ait classé cette pétition et que certains groupes reviennent maintenant en disant que l'idée est séduisante. Les positions peuvent évoluer, il y a eu des séances de groupe entre-temps, et on peut changer. Cependant, au vu de tels revirements, je m'interroge parfois sur la crédibilité des séances de commission.

M. Roger Cosandey (Soc.): – Comme mes préopinants l'ont relevé, la Commission, après une assez longue discussion, avait décidé de classer cette pétition. Non pas, comme certains le laissent supposer, par manque de respect pour le pétitionnaire, mais parce que la Commission s'est laissée convaincre par la Municipalité que le projet était quelque peu mégalomane et irréalisable pour l'instant. C'est uniquement pour cette raison que la Commission vous en propose le classement, en sachant que la réponse de la Municipalité ira vers un refus de prendre en compte la proposition faite. Maintenant, comme le dit M. Chollet, il est toujours permis de changer d'avis lorsque l'on entend d'autres opinions. Je suis persuadé que bon nombre de commissaires changeront d'avis parce qu'ils auront entendu d'autres points de vue.

M^{me} Solange Peters (Soc.): – Comme l'a dit M. Roland Philippoz, pour faire entendre la voix des pétitionnaires et avoir une réponse à leur demande, nous rallierons la position des Verts et accepterons la demande de transmission à la Municipalité pour étude et communication.

Le président : – Nous attendons un amendement étant donné que la Commission a conclu étrangement à un abandon de cette pétition. Le procès-verbal n'est pas conforme au rapport, à ce qu'il nous semble, mais le rapport fait foi.

M. Francisco Ruiz Vazquez (Soc.) : – Je suis membre de cette Commission et je vais voter le renvoi de la pétition à la Municipalité pour étude et rapport parce que je fais partie de ceux qui ont changé d'avis. Les avis se forment dans la Commission et, après avoir entendu les pétitionnaires et le municipal, on peut prendre une décision. Ensuite, il y a tout le jeu politique dans le groupe et dans les conversations dans ou hors de la Commission, qui peuvent et doivent faire changer d'avis, lorsqu'on est convaincu de s'être trompé. Je l'annonce clairement, pour qu'il n'y ait pas de doute et pour que les gens puissent être à l'aise aussi. Je pense que les femmes et les hommes politiques peuvent changer d'avis même s'ils ont pris une décision à l'unanimité dans une commission.

M^{me} Martine Fiora-Guttmann (LE) : – Ce Conseil commence à faire gentiment sourire. Il y a une Commission des pétitions, qui siège, qui délibère, qui estime qu'il faut classer une pétition. Mais quelqu'un fait une remarque. Et M. le municipal n'est pas là, il l'a annoncé. Je trouve que deux fois de suite, c'est une attaque «propre en ordre» contre une minorité de cette Municipalité et, en plus, tous les commissaires reviennent en arrière. Si c'est comme ça, il n'y a pas besoin de Commission des pétitions! En plus, il ne s'agit pas de pétitionnaires, je rappelle qu'il n'y avait qu'une signature.

M. Nicolas Gillard (LE) : – J'ai une explication à l'interrogation de M. Chollet à propos du changement d'avis. En commission, confronté à un certain nombre d'arguments, on est tenté par la position pragmatique. Mais dans le débat public, lorsque l'on sait qu'on est peut-être entendu, le pragmatisme a parfois tendance à quitter le débat du Conseil communal.

Ma deuxième remarque va à l'encontre des propos de M. Philippoz. Je suis surpris d'entendre qu'il faut un renvoi à la Municipalité pour que le pétitionnaire ait pu faire valoir ses droits. La première manière par laquelle les Lausannois font valoir leurs droits dans cette ville, c'est le Conseil communal. Nous sommes les élus des Lausannois, il ne faudrait pas faire en sorte que la démocratie, directe ou participative, déborde de tous les côtés ce pour quoi nous avons été élus, c'est-à-dire représenter les Lausannois. Le travail d'une commission qui estime à l'unanimité qu'un projet n'est pas réaliste vaut son poids et doit être entendu par le pétitionnaire.

Troisièmement, il est bon de lancer des idées et de demander des études à la Municipalité. Mais j'ai le sentiment qu'aujourd'hui la Municipalité, quels que soient les services concernés, a de nombreuses études et travaux à réaliser avant celui-ci, dont on sait assez clairement quelle réponse il recevra de la Municipalité.

Dès lors, un geste envers l'une ou l'autre des directions concernées serait de laisser la Municipalité s'occuper de ce projet – qui comprend peut-être des idées intéressantes – non pas selon son bon vouloir mais en fonction du temps dont elle dispose et de son agenda.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Je ne prendrai pas position sur la pétition, mais sur le fond. Quand je suis devenu directeur des Services industriels en 1990, ceux-ci avaient un projet de déménagement chiffré. Il fallait déplacer les trois bâtiments de Chauderon, plus celui sur la route de Genève, et les mettre à la Blécherette. Cela coûtait seulement Fr. 60 millions et bien sûr, c'était normal de le faire. Je n'ai pas accepté ce projet.

Aujourd'hui, vingt ans après, avec l'augmentation du coût de la vie et tout le reste, pour déplacer la caserne des pompiers, on est certainement dans des ordres de grandeur similaires : entre Fr. 50 et 80 millions – pour être prudent.

A cet endroit, il y a le pont Chauderon, il y a la fameuse vue sur le Jura chère au Mouvement de défense de Lausanne (MDL) et à quelques autres. Vous ne construirez donc pas de grands bâtiments. Quant à la capacité de payer une partie de l'investissement par la nouvelle affectation du sol, elle est évidemment égale à zéro si c'est Central Park, et à pas grand-chose si ce sont des bâtiments.

Métamorphose, au contraire, est construit de manière très solide du point de vue financier. Evidemment, si on n'en prend que des morceaux – certains spécialistes des initiatives proposent des solutions de ce genre – ça peut coûter très cher et même rendre indispensable de n'en construire qu'une partie. Mais si le projet se réalise comme il a été conçu ou sans perturbation des équilibres financiers, il sera globalement autofinancé sur dix ans.

Déplacer la caserne des pompiers, au milieu d'un plan des investissements extraordinairement délicat, c'est une politique de priorités financières 100% irréaliste. Comme vous le verrez au budget, la Municipalité a même dû décaler de deux ans des projets presque prêts pour maintenir non pas l'enveloppe des Fr. 100 millions, mais celle des Fr. 130 millions. Et on se retrouve avec une proposition comme ça, «yaka» dépenser Fr. 80 millions pour déplacer la centrale des pompiers. On peut être dans le rêve, on peut estimer que ça n'a aucune importance et qu'on fait éclater la barrière des investissements à Fr. 170 millions par an jusqu'à ce qu'on soit aussi bien traités que certaines banques ces jours... C'est un choix, mais ce n'est pas celui de la Municipalité.

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux : – Je n'ai pas l'habitude de prendre la parole quand il y a des prises de position. Mais compte tenu des propos qui m'ont été rapportés, permettez-moi de faire une petite déclaration.

Quand il y a une motion ou une pétition, il y a prise en considération de votre part et pas de la nôtre. Nous avons été entendus préalablement et théoriquement nous sommes

soumis au silence. J'insiste: au silence. En revanche, si vous avez des questions supplémentaires, nous devons pouvoir répondre. Or je n'ai pas eu l'impression que dans les deux interventions précédentes, des questions supplémentaires étaient adressées à la Municipalité. En outre, quand un municipal est absent, il est d'usage qu'il ait un remplaçant. En l'occurrence, compte tenu que des investissements assez importants sont demandés, tant dans la motion du micro-métro pour le Vallon que pour les pompiers, c'est au syndic de répondre, c'est lui qui a la charge des finances. Dès lors, c'était plus au syndic de donner les réponses qu'au municipal responsable de ces dossiers.

Pour en revenir au projet: qui dit déplacement de la caserne de pompiers, dit dialogue et échange avec la région, dialogue et échange également avec le corps constitué qui nous subventionne, l'ECA en particulier. En outre, il n'y a aucune proposition d'activité de rechange. C'est pourquoi nous avons dit que ce projet ne nous semblait pas approprié aujourd'hui.

Vous pourrez encore pendant les trois ans à venir faire des remarques sur l'absence régulière du municipal. Vous avez lancé diverses attaques, directes ou indirectes, et même par le Bureau du Conseil. Jusqu'à présent, mon secrétariat a toujours été à votre disposition pour répondre à vos questions, pour répondre aux commissions dans les plus brefs délais puisque ma priorité est municipale. D'autre part, comme l'a dit le syndic tout à l'heure, je devais défendre les intérêts municipaux, d'où mon absence de vingt minutes. En effet, pendant très exactement vingt-et-une minutes, j'étais à la radio pour défendre notre région et en particulier notre ville.

M^{me} Françoise Longchamp (LE): – Je suis désolée de reprendre la parole après les municipaux.

Il y a quelques années, nous avons voté des crédits pour libérer les arches du Grand Pont. Une entreprise lausannoise d'électricité avait même dû déménager à l'extérieur de la ville. Et puis qu'est-ce qu'on a vu? Nous avons voté d'autres crédits pour reboucher les arches du Grand Pont. Donc il est urgent d'attendre. Comme l'a dit M. le syndic, ce n'est pas le moment de déménager la caserne des pompiers.

M^{me} Sylvianne Bergmann (Les Verts): – J'ai entendu certains de mes collègues dire qu'ils avaient classé cette pétition parce qu'ils avaient le sentiment que la Municipalité n'entrerait pas en matière. Mais ce n'est pas un motif de classement! Si une pétition n'est pas inconvenante ou injurieuse ou n'apparaît pas sans objet ou injustifiée, il n'y a pas de raison de la classer. Ici, aucun de ces motifs n'apparaît. Le classement n'est pas correct et je vous demande d'envoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication.

Le président: – Merci, Madame Bergmann. Vous n'êtes pas la seule, un amendement, et même deux amendements, ont déjà été déposés dans ce but.

M. Jean-Michel Dolivo (AGT): – Je voudrais dire ma stupéfaction devant les déclarations du syndic. Il n'a pas le droit de le faire, mais il devrait déposer une résolution pour supprimer le droit de pétition et d'initiative! Si c'est ça qui le dérange dans le fonctionnement de la vie démocratique... Quant à moi, je soutiendrai la proposition de renvoi de la pétition à la Municipalité pour étude et communication.

Le président: – Nous avons donc deux propositions. Nous avons la conclusion de la commission, qui demande le classement de cette pétition. Et nous avons la proposition de renvoi pour étude et communication, sous forme d'un amendement, de la part de plusieurs personnes, M^{me} Graber, M. Rapaz. Celui de M. Rapaz est affiché. Je propose donc d'opposer l'un à l'autre... (*Hésitations, concertation avec la secrétaire.*) Nous n'allons pas opposer deux amendements identiques, mais opposer l'amendement déposé par M. Rapaz à la conclusion de la commission. Nous aurons donc un vote. Celles et ceux qui votent oui votent pour l'envoi à la Municipalité pour étude et communication, ceux qui votent non demandent le classement de cette pétition.

A mon avis, il faudrait voter de manière électronique, vu qu'il y a un partage qui n'était pas connu en Commission. J'attends que ce soit prêt.

M^{me} Myriam Tétaz (AGT): – Il faut faire voter l'amendement, et pas opposer l'amendement à la conclusion. Le Règlement veut qu'on vote d'abord l'amendement. (*Rumeurs.*)

Le président: – Madame Tétaz, ça revient exactement au même... Excusez-moi si je vous perturbe par rapport à votre manière de procéder... Il me semble que c'est exactement la même chose, et on pourrait examiner ça sous tous les angles, il n'y a pas d'autre choix. Je persiste donc à vous demander de voter oui si vous acceptez de renvoyer cette pétition à la Municipalité et de voter non si vous préférez son classement. Est-ce que le vote est prêt, Madame la secrétaire?

(*Le vote est ouvert, puis clos.*)

Le scrutin est clos, nous avons 47 oui, 27 non et 2 abstentions. Cet objet est donc renvoyé à la Municipalité pour étude et communication. Merci au rapporteur.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu la pétition de M. Alain Bron: «Pour un pont sans pompiers – Une liaison verte entre le Flon et Sévelin»;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication au Conseil, en vertu de l'article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

Le président : – Nous passons au point suivant de l'ordre du jour, le postulat de M. Stéphane Michel, le point R52 de l'ordre du jour. M^{me} Sophie Michaud Gigon présidait cette commission. Je la prie de venir à la tribune et de nous dire si elle a quelque chose à rajouter à son rapport.

Postulat de M. Stéphane Michel :
« Pour une prise en charge nocturne adéquate des personnes indigentes »³

Rapport

Membres de la commission : M^{me} Sophie Michaud Gigon (Les Verts), rapportrice, M^{me} Marlène Bérard (LE), M^{me} Sylvie Freymond (Les Verts), M^{me} Diane Gilliard (AGT), M. Philippe Jacquat (LE), M^{me} Françoise Longchamp (LE), M^{me} Rebecca Ruiz (Soc.), M^{me} Esther Saugeon (UDC), M. Stéphane Michel (Soc.), M^{me} Maxline Stettler (Soc.).

Municipalité : M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement.

Rapport photocopié de M^{me} Sophie Michaud Gigon (Les Verts), rapportrice : – La commission siègea le 28 mai 2008 entre 16 h et 18 h. Je remercie chaleureusement M^{me} Ziegler pour la rapidité avec laquelle elle m'a transmis les notes de séance.

La Municipalité était représentée par M. Jean-Christophe Bourquin, conseiller municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement. L'Administration communale était représentée par M. Michel Cornut, chef du Service social et M^{me} Geneviève Ziegler, adjointe administrative SSL.

Le débat fut fort nourri. Il porta sur les constats et sur les mesures à mettre en place afin de répondre aux besoins exposés dans ce postulat. Voici quelques éléments visant à aider le Conseil à se prononcer sur la prise en considération ou non de ce postulat.

Le Parachute (unité d'accueil géré par la Fondation Mère Sofia) fermera ses portes le 21 juillet. L'encadrement nocturne des personnes indigentes et souffrant de divers problèmes (psychiques entre autres) fera donc défaut. Comment pallier ce manque, la ville peut-elle apporter une solution de remplacement? La majorité des personnes bénéficiant des structures d'hébergement nocturne sont étrangères, rappelle l'Administration. Après diverses prises de parole concernant l'hébergement nocturne (pour dormir ou pas), le postulant dissipe la confusion. Le motif du postulat est prioritairement la question de l'encadrement adéquat de certaines personnes et non la mise sur pied d'une structure d'hébergement nocturne à bas prix. C'est en ce sens que le postulant propose deux pistes à étudier à la Municipalité:

1) *La création d'un lieu d'accueil de nuit*

La commission discute du problème que soulève le mélange des personnes reçues dans un tel lieu. Le postulat de LausanneEnsemble « pour une réorganisation du dispositif lausannois de prise en charge de la population toxicomane et marginalisée » (2.10.2007) demande que les différents groupes de personnes ne soient pas obligés de se côtoyer. Les deux postulats couvrant en partie la même problématique, il serait judicieux, le cas échéant, que la Municipalité réponde aux deux postulats dans un même document. **La commission émet un vœu dans ce sens.**

La première piste est suivie par la commission à l'unanimité.

2) *La création d'une unité mobile d'urgence sociale*

La question de la formation requise pour les intervenant-e-s est débattue, ainsi que celle du doublon qu'offre une telle structure.

La permanence « veille sociale », une ligne téléphonique du CHUV mise en place fin 2006 et destinée à toutes les polices, n'a jamais reçu d'appels, nous indique l'Administration. Le postulant dispose de statistiques sur le nombre d'interventions « sociales » de la police et estime que dans certains cas, ce n'est pas la police qui peut donner les bonnes réponses à des personnes en souffrance. Il y a lieu de trouver une troisième voie, entre l'approche policière et l'approche médicale. L'unité mobile d'urgence sociale pourrait répondre à ces demandes. Cette unité ne devra en aucun cas remplacer le rôle social qu'a la police et qui est important pour son image et pour le corps de police dans son entier, mais bien offrir un encadrement d'un autre ordre et faire bénéficier les personnes concernées d'un soutien adéquat. La question du financement se pose également : la Direction de la police étant très concernée, la commission recommande, le cas échéant, que les deux directions travaillent étroitement pour l'étude de cette mesure. Un scepticisme est exprimé par plusieurs personnes concernant l'encadrement des jeunes par le biais d'une unité mobile de nuit.

Cette deuxième piste est suivie par la commission avec 6 voix pour et 4 voix contre.

La commission recommande au Conseil communal de renvoyer ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

Le président : – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport, Madame ?

M^{me} Sophie Michaud Gigon (Les Verts), rapportrice : – Pas à ce stade, Monsieur le Président.

Le président : – Merci. Un peu de silence, s'il vous plaît. J'ouvre donc la discussion sur ce rapport.

³ BCC 2007-2008, T. I (N° 9), p. 138 ; *idem*, T. II (N° 13/I), pp. 713 ss.

Discussion

M^{me} Marlène Bérard (LE) : – Sachant que ce postulat a été traité après le postulat de LausannEnsemble qui figure également à l'ordre du jour, au point R65, ou R64, si je ne me trompe – c'est bien le point R64 – LausannEnsemble demande de pouvoir traiter les deux postulats ensemble afin de ne pas devoir revenir sur cette discussion en cours de soirée. Nous avons discuté en commission de cette possibilité de joindre ces deux points. Ils ne se suivent pas dans l'ordre du jour parce que les rapports ont été remis à des dates différentes. Il semble à LausannEnsemble que pour la discussion et les arguments qui pourraient être amenés dans ce Conseil, il serait opportun de les traiter ensemble.

Le président : – C'est vrai que nous pourrions considérer que c'est une opportunité. Malheureusement, à cause du règlement, nous ne pouvons rien faire, sinon prendre cette proposition pour une motion d'ordre et voter si nous voulons prendre ces deux objets simultanément. Faute de quoi, nous sommes tenus de prendre l'ordre du jour en suivant pour éviter que des objets disparaissent à jamais de nos discussions. Dois-je considérer votre demande comme une motion d'ordre ?

(Réponse affirmative de M^{me} Bérard depuis sa place.) Cette motion d'ordre est-elle soutenue par cinq personnes ? Evidemment ! Je la mets en discussion.

Discussion

M^{me} Françoise Longchamp (LE) : – En commission, un vœu a été émis pour que ce postulat soit traité avec le postulat de LausannEnsemble. Cela figure dans le rapport de la commission.

M^{me} Solange Peters (Soc.) : – Sur ce point, nous allons nous entendre. Ce postulat concerne d'ailleurs le deuxième paragraphe du postulat de LausannEnsemble. C'est exactement la même problématique. Même si la procédure est complexe, la logique de nos débats veut qu'on traite ces deux objets conjointement et dans la même discussion.

Le président : – Je vous fais voter. Celles et ceux qui soutiennent ce point de vue de les prendre les deux ensemble maintenant le manifestent en levant la main. Avis contraires ? Il n'y en a pas. Abstentions ? Il n'y en a pas. Nous débattons donc de ces deux objets simultanément. C'est une nouveauté ! Nous traitons en même temps le point R64. Il y aura une personne à la tribune pour le rapport, à moins que M^{me} Sylvie Freymond ne désire ajouter un complément à son rapport. Vous pouvez le faire depuis votre place, si vous voulez.

Postulat de M^{me} Françoise Longchamp et consorts : « Pour une réorganisation du dispositif lausannois de prise en charge de la population toxicomane et marginalisée »⁴

Rapport

Membres de la commission : M^{me} Sylvie Freymond (Les Verts), rapportrice, M^{me} Marlène Bérard (LE), M^{me} Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts), M^{me} Diane Gilliard (AGT), M^{me} Françoise Longchamp (LE), M. Axel Marion (LE), M. Stéphane Michel (Soc.), M^{me} Solange Peters (Soc.), M. Roland Philippoz (Soc.).

Municipalité : M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement.

Rapport photocopié de M^{me} Sylvie Freymond (Les Verts), rapportrice : – La commission s'est réunie le 31 mars 2008. Elle était composée de M^{mes} Marie-Ange Brélaz-Buchs, Solange Peters, Françoise Longchamp, Marlène Bérard, Diane Gilliard ainsi que la soussignée, et MM. Stéphane Michel, Roland Philippoz et Axel Marion, M. Claude-Alain Voiblet étant absent.

La Municipalité était représentée par M. Jean-Christophe Bourquin, accompagnée de M. Michel Cornut, chef du Service social, de M. Virgile Woringer, chef du Service de santé des écoles et de M^{me} Geneviève Ziegler, adjointe administrative, que nous remercions ici pour la qualité de ses notes de séance.

M^{me} Longchamp présente brièvement la genèse de ce postulat. Elle relève que le dernier point demandant des Assises des professionnels de la toxicomanie, a déjà été traité, avec la permission du Conseil communal.

La présidente propose de traiter ce postulat, bien structuré, point par point.

1) Prévention

Une postulante explique qu'il serait souhaitable que la Ville puisse bénéficier d'une large marge de manœuvre pour proposer à chaque tranche d'âge d'écoliers de bénéficier d'une action de prévention sur le thème de la drogue, par exemple par le biais du théâtre. « Viens sous mon chapiteau » proposerait ainsi aux classes des jeux et une pièce sur ce thème. De même, un concours intercollèges, destiné aux 7^e-8^e années, pourrait, par le biais de l'improvisation théâtrale et jugé par un jury mixte (édiles, professeurs et élèves), être consacré au problème de la drogue. Les apprentis ne devraient pas être oubliés non plus.

⁴ BCC 2007-2008, T. I (N° 2/I), p. 96 ; *idem*, T. II (N° 8/II), pp. 109 ss.

Remarques générales

Les idées sur les mesures de préventions sont positives. Le rapport de synthèse, fait après les Assises est un peu bref, car il se contente de préciser que des actions sont en cours. Il est relevé que les professionnels présents aux Assises étaient, pour la plupart, éloignés du champ de la prévention.

La prévention devrait être abordée à un niveau plus général, comme dans les autres villes suisses. On ne peut pas faire les choses dans notre coin.

A titre d'exemple, une postulante relève le travail fait au Paléo Festival, tant sur la question de l'alcool que des drogues. Elle pense que de plus en plus de jeunes consomment et c'est une vive préoccupation. Elle donne l'exemple du Valais où d'anciens toxicomanes viennent témoigner dans les écoles.

Questions

Les propositions se limiteraient-elles à la prévention primaire, ou engloberaient-elles la prévention secondaire et/ou tertiaire? (Pas de réponse...) Qui de la Ville ou du Canton doit agir en matière de prévention scolaire? Des explications sur le découpage des tranches d'âge, chez les écoliers, sont demandées. N'y aurait-il pas des redondances?

En ce qui concerne les classes d'âge, les postulants relèvent qu'il n'y a pas de redondance, car, selon eux, il faut que ce thème soit traité chaque année. Ils pensent qu'on peut faire mieux et que, de plus, un tel projet n'est pas coûteux.

M. Bourquin expose que l'attitude de la Municipalité est ouverte. Il faut cependant prendre en compte ce qui se fait sur les niveaux cantonal et fédéral, et tenir compte de l'efficacité entre les moyens mis en œuvre et les résultats attendus. Il fait remettre aux commissaires des documents complets élaborés par la Plateforme Dépendances, qui décrivent ce qui se fait (ou va se faire) en matière de prévention dans les écoles à Lausanne.

Le Dr Woringer revient sur la motion Cornaz, développée en septembre 2005. Il explique qu'une bonne coordination existe entre l'Office des écoles en santé (ODES) et les Ligues de la santé, et qu'une excellente brochure rouge «Ecole et cannabis» a été réalisée par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA) en 2004, et est utilisée dans les écoles. Par la suite, les deux chefs de département (M^{me} Anne-Catherine Lyon et M. Pierre-Yves Maillard) ont lancé des priorités communes pour les cinq ans à venir en matière de prévention, à savoir un programme sur l'alimentation, un encouragement à l'exercice physique et un programme sur les dépendances, ce qui ne s'était jamais fait jusqu'alors. Aujourd'hui, les infirmières scolaires de la Ville sont rattachées à l'ODES, ce qui rend la coordination bien meilleure. Il y aurait lieu de solliciter l'avis d'experts, comme par exemple les P^r Halfon, Besson

ou Daepfen, qui pourraient donner la position de la faculté, tout en tenant compte du fait qu'aujourd'hui, la consommation de drogue ou d'alcool est considérée comme un problème médical, de santé publique, et non un problème moral. En vue de faire changer les comportements, il faut évaluer scientifiquement les mesures qui seront implantées, sur la base de la littérature, pour savoir si les résultats seront bons.

Pour la consommation de cannabis, un dispositif est mis en place depuis peu, mais il n'est pas encore connu du monde politique. Le Levant, par le CAP, est aussi intégré à cette démarche.

Une commissaire relève qu'il est possible d'être avant-gardiste, tout en respectant les étapes. Elle trouve qu'une intervention au niveau cantonal serait justifiée, car cela permettrait de mener une évaluation adéquate.

*2) Prise en charge**Remarques générales*

Une commissaire propose, en boutade, de recycler le nouvel espace des Portes Saint-François en un lieu pour lutter contre «l'addiction consommatoire». Son rêve en matière de prise en charge serait une sorte de pension de famille, qui pourrait loger des personnes désaffiliées. Elle demande aussi que la population cible soit définie clairement, car les consommateurs de produits illicites souffrant de graves troubles psychiatriques sont aujourd'hui les plus fragilisés. Il existe un danger de créer un «ghetto» si on réunit toutes les structures d'aide sous le même toit.

Se fondant sur sa pratique professionnelle avec des personnes souffrant de troubles psychiques et de dépendances, un commissaire souhaite un réseau différencié, selon les offres. Il est d'avis que les personnes concernées ne viendront pas dans un endroit réunissant plusieurs types de populations.

Une commissaire émet des réserves sur le «toit commun» en rappelant que l'an dernier, la population n'a pas souhaité avoir deux structures (local d'injection et bistrot social) dans le même immeuble et le même quartier. Elle propose que la «maison» soit davantage un espace multifonctionnel. Elle souligne l'intérêt du programme «Départ», destiné aux jeunes et à leur famille, tout en relevant que dans sa pratique, elle a rencontré de nombreux usagers qui n'avaient plus de famille.

Questions

Qu'entend-on par «espace de vie»? Va-t-on créer un endroit regroupant toutes les structures? Comment gérer ce café-restaurant (attitude à avoir en cas de bagarres ou d'injection dans les W.-C. par exemple)?

Un postulant répond que le titre du postulat parle, en effet, à la fois d'une population toxicomane et marginalisée. Il

estime louable d'aider les toxicomanes à consommer dans des conditions acceptables, mais qu'il est indispensable de prendre en compte leur misère sociale et financière. Selon lui, l'espace de vie pourrait comporter plusieurs offres, comme un espace où se retrouver, où lutter contre l'errance et où dormir. Il admet que la Soupe ou le Passage sont nécessaires, souhaite améliorer le soutien aux familles et mettre en place une bourse au travail. L'insertion doit être favorisée, de même qu'une approche menée tant sur le plan médical que social, ainsi que la coordination entre les prestations actuelles, sans révolutionner le dispositif. Il serait souhaitable que l'on développe l'idée d'un restaurant dans l'immeuble de César-Roux, ce qui va dans le sens du postulat de Stéphane Michel «Pour une prise en charge nocturne adéquate des personnes indigentes».

Une postulante relève l'intérêt des rencontres pour les professionnels, qui leur ont été très utiles. Elle revient sur les débuts du Passage (Fondation ABS) et l'époque où celui-ci accueillait à la fois des marginaux et des toxicomanes. Elle souhaite que cet accueil puisse se faire également la nuit et non seulement le jour. Cet accueil pourrait aussi se faire à la Soupe, par exemple. Enfin, elle relève le manque d'aide que trouvent les parents de toxicomanes.

Une postulante, ravie des avis positifs récoltés, estime que la Municipalité sera à même de faire le tri entre les points évoqués lors de la commission. Il faudrait donc développer un maximum de complémentarité entre les approches. Le café-restaurant ne devrait pas être isolé, mais fonctionner comme une plaque tournante vis-à-vis des autres structures et favoriser une logique commune.

M. Bourquin se félicite qu'un consensus puisse être trouvé et annonce que dans ce cas, des réponses rapides pourraient être données. Il soulève la nécessité d'avoir une approche spécifique pour les femmes, demande exprimée par les professionnels, et se réjouit qu'en matière d'accueil de nuit, le financement soit conjoint entre la Commune et le Canton. Il envisage un traitement commun du postulat de Stéphane Michel et de ce postulat, vu les thèmes très proches. Enfin, il voit l'espace de vie comme un lieu ouvert, un point de référence dans lequel les intervenants peuvent venir et coordonner leurs actions.

M. Cornut explique le tableau des propositions remis avec le rapport des Assises des professionnels et met en avant les différents objectifs, ainsi que les publics qui diffèrent. Il rappelle que les structures lausannoises d'hébergement d'urgence sont sollicitées fortement par des migrants en situation irrégulière et par des personnes de passage, comme des musiciens de rue. Les SDF de la région ont toutefois l'assurance de trouver une place. Il annonce que, selon la décision du Conseil communal, demande a été faite à la Soupe populaire de fournir des repas à midi également, et un processus a été mis en route pour ce faire.

3) Insertion et réinsertion

Remarques des commissaires

Les propositions partent d'un bon sentiment, mais ne sont guère réalistes. Il serait souhaitable de remplacer le « nous demandons » par une formule plus souple. Une prise en considération partielle du postulat est évoquée, et notamment de ce point N° 3. Il serait probablement souhaitable de renforcer ce qui existe, mais pas de lancer de nouvelles choses. Sont expliqués la chaîne de soins, le réseau et tout le travail déjà mis en place dans ce domaine.

Les offres de Macadam Services (bourse au travail), qui fonctionnent bien, sont décrites. Toutefois, il est très difficile d'en faire bénéficier les personnes à l'AI touchant les PC. Une réflexion devrait s'engager sur ce qu'il est possible d'offrir aux personnes qui ont un « double diagnostic » (problèmes de dépendances et de maladies psychiatriques). Il ne faudrait pas parler d'emploi mais de programmes occupationnels rémunérés.

Il faut dissocier les toxicomanes marginalisés qui consomment, pour lesquels on doit parler du secteur occupationnel, dans lequel la Municipalité peut s'engager, mais qui ne peuvent occuper un emploi, des personnes qui sortent d'une cure ou d'un traitement, qui ne consomment plus et pour lesquels de nombreuses pistes sont déjà proposées en matière d'insertion professionnelle.

Des réserves sont émises concernant le secteur occupationnel; le bénéficiaire devant pouvoir choisir ce qu'il souhaite faire. Les ateliers protégés, qui existent aujourd'hui, sont parfois très stigmatisants pour les personnes qui y travaillent.

Remarques des postulants

La tentative, faite par un conseiller communal, d'engager une personne dépendante dans son entreprise est évoquée. Bien qu'elle n'ait pas abouti, il faudrait néanmoins essayer de mettre en place de telles aides, par exemple dans l'Administration.

S'il est indispensable d'utiliser les structures existantes, il serait souhaitable que la Ville propose des emplois comme par exemple ramasser des feuilles mortes ou faire des mises sous pli lorsque ce n'est pas urgent. Il est réaliste de s'efforcer de chercher et de trouver des employeurs.

M. Bourquin informe qu'il n'est pas envisageable d'engager des toxicomanes dans l'Administration. Il rappelle le projet similaire à ce que demandent les postulants de « l'unité bricole », qui coûtait trop cher en matière d'encadrement et dont les délais de réalisation étaient trop longs. Dans la pondération entre les moyens et les résultats, ce type d'engagement est bien trop lourd pour l'Administration. Aujourd'hui, la priorité est de mettre au travail les bénéficiaires du RI. Il salue l'action de patrons

indépendants, mais souligne que l'Administration communale ne peut en faire de même. Il est favorable à l'idée de collaborer avec les institutions pour leur confier des mandats de prestations, comme c'est le cas aujourd'hui. Il se demande si le Centre patronal serait d'accord d'être sollicité dans ce sens.

M. Cornut rappelle que la plupart des toxicomanes sont suivis par le CSR et, à ce titre, accèdent aux mesures d'insertion. L'ORP a des mesures au Levant ou aux Oliviers et il n'y a pas lieu d'en faire davantage.

4) Contrats de prestation

Sachant que M. Bourquin s'est exprimé négativement sur la question du financement des séjours résidentiels par la Ville, une postulante souhaite obtenir des mesures particulières pour les jeunes toxicomanes lausannois, en vue de les encadrer. Le financement de stages ou de petits jobs est également souhaité.

Il est admis que les propositions du postulat ont été rédi-gées avant la crise de la Fondation du Levant, ce qui a pas-sablement changé le contexte.

M^{me} Ziegler se réfère aux discussions des Assises et aux clarifications des rôles et des missions qui sont liées à la restructuration de la Fondation du Levant. Financer les séjours résidentiels est une compétence cantonale, en lien avec le système de santé, et il n'est pas possible qu'une Commune se mette à le faire. Une meilleure cohérence est souhaitée par les professionnels qui se sont exprimés aux Assises et ce type de financement communal irait à l'en-contre de la cohérence établie à ce stade.

M. Bourquin n'a pas de problème avec le principe des contrats de prestations qui sont déjà envisagés ou mis en place avec certaines institutions.

5) Répression

A une commissaire qui demande ce qu'il en est actuelle-ment de l'UniSET, M. Bourquin répond que cette double mission sociale et répressive est difficile à concilier et que la réflexion actuelle va dans le sens de ne pas la poursuivre, raison pour laquelle les postes vacants n'ont pas été remis au concours et qu'il reste aujourd'hui deux personnes dans l'équipe (2 EPT). En remplacement, il serait envisageable de confier des mandats de prestation à des institutions qui s'engageraient sur le terrain. Une discussion est en cours avec la DSPS et le Corps de police sur la question. Il prend l'exemple de la Hollande, où une forte coordination entre la police et les travailleurs sociaux produit de bons résultats.

Un commissaire relève que si l'UniSET ne peut faire deux missions de front, la police ne le pourra pas non plus.

Une commissaire est très réticente à l'idée d'une présence policière permanente autour des rassemblements, qui serait

peu rationnelle. De plus, cela n'est pas une demande des professionnels de terrain. Une présence policière perma-nente peut également impliquer un sentiment d'insécurité dans le public.

Une postulante défend cette proposition, car elle trouve indispensable de citer la répression, comme dernier pilier ou maillon de la chaîne. Elle est d'avis que la présence per-manente est nécessaire pour éviter le deal. Une autre postu-lante craint des bagarres en cas d'absence de la police; les restaurateurs et les commerçants craignent aussi des vols.

M. Bourquin explique que la police n'a aucune envie d'as-surer une présence permanente. A l'évidence, des tournus dans la présence des policiers sont suffisants et il faut lais-ser le Corps de police établir des priorités.

Enfin, un postulant explique qu'il souhaite que les rassem-blements diminuent mais qu'il n'y a pas d'urgence. Il estime que la police a fait un gros travail face au deal et il souhaite que la police continue à être présente, pour la sécurité des toxicomanes entre eux.

Le point 6) *Assises des professionnels*, ayant été déjà réa-lisé à satisfaction, la discussion s'engage sur la manière de procéder au vote.

Il est finalement décidé de voter les conclusions point par point, puis de voter sur la prise en compte de tout le postulat.

La commission se détermine donc comme suit :

- Le point 1, la prévention, est accepté à l'unanimité.
- Le point 2, la prise en charge, est accepté à l'unanimité.
- Le point 3, l'insertion et la réinsertion, est refusé par 6 voix contre 3 voix.
- Le point 4, les contrats de prestation, est refusé par 6 voix contre 3 voix.
- Le point 5, la répression, est refusé par 6 voix contre 3 voix.
- Le point 6, les Assises des professionnels, est devenu caduc. La commission prend acte que les Assises ont déjà été organisées par la Municipalité.

Enfin, la commission se prononce à l'unanimité sur un ren-voi partiel de ce postulat à la Municipalité, et vous recom-mande d'en faire de même.

Plusieurs commissaires souhaitant connaître le calendrier pour la suite des travaux, M. Bourquin annonce que le rap-port de synthèse des Assises des professionnels sera envoyé à tous les membres du Conseil communal, puis mis à dispo-sition du public ou des médias sur Internet.

La discussion montre une ouverture générale et un consen-sus sur certaines directions. Des Etats généraux seront organisés, avant l'été, et devraient servir à discuter à la fois des résultats des Assises, des propositions lausannoises

faites dans le postulat et tenir compte de la réorganisation de la Fondation du Levant. Certaines propositions évoquées ici pourraient être proposées assez rapidement, d'autres prendront davantage de temps pour la mise en œuvre.

Le président : – J'ouvre la discussion sur ces deux points simultanément. M^{me} Sylvie Freymond.

M^{me} Sylvie Freymond (Les Verts), rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

Discussion

M^{me} Solange Peters (Soc.) : – Il s'agira de ne pas refaire l'entier des discussions de la commission qui ont été très positives, intelligentes, calmes et sereines. Il n'y a pas lieu de débattre différemment aujourd'hui.

Il a été souligné en commission que face aux propositions de LausannEnsemble, les différents groupes en présence poursuivent les mêmes objectifs. Il y a probablement une divergence sur la faisabilité de certaines propositions, mais les buts politiques sont communs aux personnes présentes dans la commission. Ce sont l'amélioration du dispositif actuel et le dépassement, dans la mesure du possible, de la réponse aux besoins élémentaires simples.

Certaines demandes ont révélé quelques divergences, des réflexions sur la faisabilité des propositions. J'explique rapidement pourquoi nous avons décidé de ne prendre que partiellement ce postulat en considération, tout en rappelant que nous partageons cependant la même vision des choses.

Premièrement, c'est intéressant, le point 6 du postulat de LausannEnsemble est devenu caduc. En effet, il demandait la mise sur pied d'Assises qui ont eu lieu avant nos séances de commission et ont donc beaucoup apporté à notre débat. Des états généraux ont aussi été organisés, états généraux politiques et associatifs sur la base des Assises, qui ont aussi permis de beaucoup avancer, notamment de créer des réseaux, et des voies de communication entre des personnes qui se parlaient peu auparavant. Une dynamique s'est créée qui, j'espère, portera ces prochaines années des fruits importants.

Parmi les propositions de LausannEnsemble, le point 1 affirme que la prévention en ville de Lausanne mérite d'être augmentée sur différents aspects. Même si, théoriquement, cette prévention est partiellement et même presque entièrement de compétence cantonale, le groupe socialiste lui aussi trouve important de l'accentuer dans la mesure des finances et du champ d'action de la ville, et cela tant dans les écoles que dans la rue. C'est probablement le point de départ de toute politique qui vise à enrayer le phénomène de la toxicomanie. Nous soutiendrons donc totalement les propositions qu'émet LausannEnsemble au point 1 de son postulat.

Le point 2 concerne la prise en charge. Nous aurons l'occasion d'en rediscuter et je laisserai mon collègue Stéphane

Michel parler du lieu d'accueil, puisque c'est le sujet de son initiative. Nous nous accordons tous sur la nécessité de créer un espace de vie. On peut l'appeler comme on veut, et d'ailleurs il est important aussi que la Municipalité nous aide à en préciser les détails : quel encadrement social, quelles modalités, quels horaires, faut-il admettre l'alcool, en quel endroit doit-il être situé ... La Municipalité nous aidera en parlant de cet espace de vie, que certains ont qualifié de bistrot social – je sais que ce nom n'est pas très apprécié – et nous aidera aussi à respecter l'existant. En matière d'accompagnement, tout ce que fait l'association A Bas Seuil est d'excellente qualité et tout à fait incontournable dans le dispositif actuel. Lors de chaque démarche nouvelle, il faut prendre garde à respecter et à enrichir l'existant.

Toujours en rapport avec le point 2, on voit enfin apparaître des prestations en réseau, ce qui permet d'éviter les redondances et de rendre ce dispositif le plus utile possible, même si on ne met pas tout sous le même toit. Nous sommes tous d'accord, il faut vraiment améliorer le réseau et la communication entre les gens.

Dernier aspect intéressant de ce chapitre sur la prise en charge, l'insertion des familles. Dans mon expérience professionnelle, souvent les familles sont inexistantes ou oubliées. Les faire réapparaître ou les impliquer autant que possible dans la prise en charge ou l'accompagnement des gens très marginalisés ne peut être que favorable, même si cela demande beaucoup d'efforts. Nous irons bien sûr dans ce sens.

Pour toutes ces raisons, nous avons également pris en considération le point 2.

Il n'en va pas de même pour le point 3, Insertion et réinsertion. Théoriquement et politiquement, nous pouvons entendre le besoin d'insertion et de réinsertion de ces gens, mais le principe de réalité nous a fait refuser la prise en considération des propositions de LausannEnsemble. En effet, il demande d'insérer ou de réinsérer les toxicomanes dans les entreprises et d'inciter celles-ci à les engager. Connaissant cette population et connaissant la difficulté d'imaginer un poste de travail susceptible d'être attribué à ces gens, connaissant aussi le sentiment d'échec que représente une tentative précocement avortée, nous sommes d'avis que la Municipalité devrait plutôt favoriser des activités occupationnelles. Un occupationnel varié, intelligent et constructif plutôt qu'une insertion professionnelle ratée ou trop précoce pour des gens encore pris dans la dépendance. Il n'en va pas de même pour ceux qui sont parvenus à l'abstinence. Aujourd'hui déjà, de nombreuses mesures existent, dans les structures d'abstinence notamment, afin de réinsérer les gens qui ont quitté la drogue. En revanche, réinsérer des gens qui sont encore dans la drogue manifeste d'un utopisme positif et intéressant, mais malheureusement irréalisable.

Pour cette raison, nous ne prendrons pas en considération le troisième point du postulat.

Nous ne prendrons pas non plus en considération les contrats de prestation du résidentiel, parce que la loi, tout comme la Municipalité, spécifie que le paiement des séjours résidentiels est de compétence cantonale. Ce n'est pas le moment qu'une Commune fasse exception à ça et décide de financer elle-même les séjours résidentiels de ses toxicomanes – cela en admettant qu'il est possible de vraiment s'attribuer tel ou tel toxicomane. Lors des Assises, les professionnels ont émis le souhait d'une meilleure cohérence du dispositif et une proposition de ce type, qui équivaut à recloisonner tout le système, va à l'encontre de cette cohérence, voire pourrait l'affaiblir.

J'en viens enfin au point concernant la répression : la police fait très adéquatement son travail pour que les rassemblements non perturbateurs soient admis, et que les rassemblements perturbateurs soient empêchés ou assagis. Il n'y a pas lieu de diaboliser une population qui est déjà dans la détresse. Dans ce sens, l'idée de LausannEnsemble de poster 24 heures sur 24 un policier à la place de la Riponne donne un signe négatif à la population et par rapport au dispositif. Nous ne saurions l'accepter.

Je vous invite donc à prendre connaissance de l'excellent travail des Assises, disponible sur le site de la Ville. Je vous invite aussi à prendre en considération les deux premiers points du postulat de LausannEnsemble et de ne pas prendre en considération les points 3, 4 et 5 pour les raisons que je viens de vous expliciter. Le sixième point est caduc.

M^{me} Françoise Longchamp (LE) : – Je parlerai de mon postulat et M^{me} Bérard prendra la parole sur le postulat de M. Michel.

Recadrons un peu notre postulat. Vous vous souvenez que lors de la campagne qui a précédé la votation du mois de juillet de l'année dernière, les membres de LausannEnsemble affirmaient qu'ils viendraient avec des propositions si le projet municipal était rejeté.

Le présent postulat avait pour but de réévaluer et de réorganiser le dispositif lausannois de prise en charge de la population toxicomane ou marginale en y intégrant une démarche longitudinale, à seuil ascendant, dont le but est de sortir l'individu de la toxicomanie ou de sa marginalité. Comme le mentionnait le rapport-préavis 2006/66, aucune évaluation globale portant sur l'ensemble du dispositif lausannois n'a été réalisée. Aux yeux de LausannEnsemble, il était important d'obtenir en premier lieu un état des lieux de la part des professionnels en y intégrant – ce qui n'avait jamais été fait jusqu'alors – des institutions à haut seuil d'exigence. Pour nous, cet état des lieux ne devait pas se limiter aux besoins élémentaires du toxicomane. Cette démarche devait associer la prise en charge tant du toxicomane que du marginal, sachant qu'il est souvent difficile de les dissocier. Nous demandons qu'il y ait une meilleure synergie entre les institutions, y compris celles qui ne sont pas financées par la Commune, car, il est vrai, de nombreuses possibilités existent sur le territoire communal et cantonal.

Nos propositions comportent un éventail de projets qui permettent au toxico-dépendant et au marginal d'entreprendre un cheminement avec palier ascendant, comme je l'ai dit précédemment, vers la sortie de la drogue et la marginalité afin qu'il retrouve sa dignité d'être humain.

Concernant la sixième proposition, comme l'a dit M^{me} Peters, les Assises de la toxicomanie ont eu lieu, celles-ci se sont tenues en mars dernier, à la grande satisfaction des participants, qui pour certains étaient l'occasion de faire la connaissance de collègues d'autres institutions.

Pour les autres propositions, la prise en charge, nous tenons à préciser que nous parlons d'un « espace de vie », et nous y tenons, plutôt que d'un « bistrot social ». C'est une grande différence, puisque pour nous l'espace social est un endroit où les toxicomanes et les marginaux peuvent venir chercher des informations pour pouvoir être dirigés vers des institutions existantes.

Pour la prévention, il est clair que nous tenons à toutes nos propositions. Concernant le point 3, Insertion et réinsertion, il est étonnant d'entendre M^{me} Peters dire qu'on ne peut pas demander à un toxicomane qui consomme encore d'avoir un travail. Nous entendons très souvent de la part des tenants du seuil bas que de nombreux toxicomanes consommateurs travaillent – même dans les banques, comme ils nous le rappellent sans cesse. Pour nous, il est important que le toxicomane ou le marginal puisse avoir rapidement un petit travail. Bien sûr, on ne peut pas leur demander tout de suite d'assumer un poste à plein temps, mais d'avoir un petit travail, pour qu'ils puissent retrouver leur dignité. Je crois d'ailleurs que c'est ce que fait le Parachute, je ne vois donc pas pourquoi on ne pourrait pas accepter ce point 3.

A propos des contrats de prestation, j'aimerais rapporter les propos de M. Bourquin, qui figurent d'ailleurs dans le rapport. M. Bourquin a dit qu'il était favorable à l'idée d'exploiter les institutions pour leur confier des mandats de prestation. Cela figure donc dans le rapport de la commission. Cela figure à un autre endroit encore – je ne l'ai pas sous les yeux – où M. Bourquin dit la même chose. Je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas confier des contrats de prestation à des institutions.

Répression : la Gauche de ce Conseil ne veut pas prendre en considération ce point de notre postulat ! Sur ce point aussi, je suis très étonnée, puisque la Gauche, en particulier, soutient les quatre piliers de la Confédération. Or le point *d* de ces quatre piliers s'intitule « Contrôle et répression ». Je ne vois donc pas pourquoi on ne pourrait pas prendre en considération ce point. D'autre part, durant l'été, dans un texte de neuf pages, les socialistes suisses présentaient cinquante-trois propositions pour lutter contre l'insécurité, où la prévention est désormais saupoudrée de répression.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de prendre en considération l'entier de notre postulat.

M^{me} Sylvie Freymond (Les Verts): – J’interviens comme membre des Verts, faisant partie de la commission. J’enlève ma casquette de présidente.

Les Verts, qui sont en effet partisans, comme le souligne M^{me} Longchamp, de la politique des quatre piliers et par conséquent de la révision de la Loi fédérale sur les stupéfiants, soutiennent intégralement les points votés par la commission, soit une prise en considération partielle du postulat.

Si nous ne sommes pas pour une prise en compte intégrale, ça n’est pas pour une raison partisane. Simplement, les demandes exposées dans le postulat, ne nous paraissent, pour certaines, pas ou peu adéquates.

Nous pensons cependant que nos débats en commission sont un bon début et je suis sûre, pour ma part, que nous trouverons bientôt un terrain commun pour discuter de tous ces points et nous entendre.

M^{me} Marlène Bérard (LE): – J’interviens en réponse à la position prise par M^{me} Peters au nom du Parti socialiste.

L’espace de vie, pour nous, est important; le vocabulaire, comme son contenu, est important, Madame Peters. En fait, ce n’est pas une question de vocabulaire. Pour nous, l’espace de vie n’est pas identique au bistrot social tel qu’il a été décrit dans la presse par M. Bourquin. Nous demandons un espace de vie plus large qu’une simple cafétéria où les marginaux et les toxicomanes viendraient prendre une collation. Si vous lisez attentivement le texte, nous sommes clairs sur ce point. Nous demandons que les institutions puissent agir à l’intérieur. Donc le mandat donné à l’association qui développera cet espace de vie, comme nous l’appelons, est très important. A ce propos, nous attendons toujours le préavis établissant les prérogatives de l’association qui gèrera les lieux.

Par rapport à l’insertion et à la réinsertion, oui, nous demandons que des employeurs puissent être intéressés à prendre des toxicomanes, comme cela a été fait au sein du groupe LausannEnsemble. Tout simplement pour donner, comme l’a dit M^{me} Longchamp, dignité à ces personnes, les intéresser à reprendre pied dans le monde du travail. Certes, on ne pourra pas leur confier des tâches comportant des responsabilités, néanmoins, on pourra donner une certaine valeur à leur travail. Ces personnes dépendantes ou en cure de méthadone peuvent accomplir certaines tâches et ce que nous demandons, c’est de ne pas les décourager et donc d’inciter les employeurs à les prendre en charge.

A propos du contrat de prestation, vous dites que la loi établit que le financement de ces contrats de prestation est de compétence cantonale et qu’à ce titre, la Ville n’a pas à entrer en matière. C’est assez étonnant et amusant, finalement, que par simple respect de la loi, vous ne vouliez pas suivre notre proposition. Dans d’autres circonstances, le respect de la loi ou du moins la violation des dispositions

légalles ne vous dérange pas. Je pense notamment à l’application du Règlement de police, qui interdit les rassemblements à la Riponne. Cela ne vous dérange pas; d’ailleurs vous dites publiquement que vous refuserez notre proposition concernant la répression qui demande une action policière un peu plus forte pour disperser le deal et pour éviter des attroupements à la Riponne, désagréables pour les personnes qui fréquentent cette place. La Riponne n’appartient pas aux toxicomanes, des Lausannois et des Lausannoises, et d’autres, passent là, qui ont le droit d’y trouver un endroit convivial. C’est pour cette raison que nous avons demandé l’espace de vie: pour que les marginaux et toxicomanes puissent se retrouver dans un lieu où ils sont correctement pris en charge, et aussi qu’il y ait une présence active de la police sur la Riponne pour éviter des débordements.

Nous vous suggérons de soutenir l’entier du postulat de LausannEnsemble afin d’aller dans le bon sens et vous en remercions.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC): – Fin mars dernier, quand la commission a siégé, j’étais hospitalisé, je n’ai malheureusement pas pu participer aux discussions. C’est peut-être pour ça que le calme, selon M^{me} Peters, a régné au sein de la commission!

Je sais que le poids des mots est important, donc je vais essayer d’être le plus clair possible.

En préambule, j’aimerais dire que j’ai eu une agréable surprise – mais elle n’a pas duré longtemps – lorsque j’ai entendu que le Parti socialiste vaudois se prononcerait contre la dépénalisation du cannabis. Mais après coup, un porte-parole du Parti socialiste a expliqué que c’était pour ne pas faire échouer la nouvelle Loi fédérale sur les stupéfiants, qui parle en effet de ces quatre piliers et qui souhaite les ancrer dans la loi.

J’insiste sur les quatre piliers, parce qu’ils me paraissent importants dans le débat que nous avons ce soir. Tout d’abord je constate que M. le municipal Bourquin agit – en tout cas dans les médias – comme si l’ensemble de ce Conseil communal avait déjà donné son feu vert à l’espace de vie. C’est le sentiment qu’on peut avoir à la lecture des journaux et à entendre certains représentants.

Pour notre part, le groupe UDC est opposé à cet espace de vie, dans la vision qui est celle de la Municipalité. Pourquoi? Pour nous, un café social, qui va proposer de l’alcool à des personnes dépendantes, qui va autoriser la fumée alors qu’elle sera interdite dans tous les lieux publics, qui sera une zone de non-droit, par rapport à l’intervention de la police, puisqu’il sera possible d’y consommer des stupéfiants – qu’on se sera procuré, probablement – n’est pas une démarche admissible. Nous ne pourrions pas accepter ce projet.

La commission a accepté en fait tous les points du postulat qui traitent de la prévention; c’est normal, avec une majorité de gauche, il ne fallait pas s’attendre à autre chose. Tous

les points traitant de la prévention ont été acceptés et tous ceux traitant de la répression ont été refusés. Mais si vous voulez réellement une politique fédérale basée sur quatre piliers, si vous vous battez pour un tel projet, expliquez-moi pourquoi, en commission, vous refusez les points qui ont trait à la répression.

Le dernier point étant caduc, puisque les Assises se sont tenues, nous proposons à ce Conseil d'accepter les cinq points développés dans le postulat de LausannEnsemble.

Le président : – Avant de passer la parole à M. Michel, je précise que nous discutons des deux objets en même temps.

M. Stéphane Michel (Soc.) : – Je désire intervenir sur ce qu'a dit M^{me} Longchamp à propos du Parachute, qui offrait des petits travaux. C'est le Macadam Service, en fait, qui offre des petits travaux, et non le Parachute. En fait, ce ne sont pas des petits travaux, c'est seulement une passerelle entre l'occupationnel et la réinsertion.

Par rapport à ce que M. Voiblet a dit, moi j'ai aussi lu la presse, et je n'ai vu nulle part que dans le bistrot social on pourrait consommer des stupéfiants et que ce serait une zone de non-droit. Je ne comprends pas ce que M. Voiblet a voulu nous dire par là.

M^{me} Solange Peters (Soc.) : – Si, si, je vous assure, en commission, c'était très sympathique! Même si le ton change quand on arrive devant le Conseil communal; mais c'est aussi le jeu politique...

Je suis totalement ouverte – pour répondre à M^{me} Bérard – sur la forme que doit prendre le lieu de vie. En parlant de ce qui existe déjà, je voulais seulement souligner que c'est très important. Quand je parlais du local d'injection, je me rappelle avoir par moments, par erreur aussi, oublié de souligner ce qui se fait. Par respect pour l'excellence de ce travail, mais aussi par respect des gens qui le font, il faut se rappeler qu'il y a aussi Le Passage, qui est un lieu de vie. Ils accompagnent énormément les gens, ils connaissent tous les toxicomanes. Ce que nous allons mettre sur pied doit venir en complément ou en collaboration avec l'existant et il faut faire attention à insérer les nouveautés avec prudence et intelligence. Il faut essayer d'éviter les biais.

A mon avis, demander à une petite entreprise ou à une grande – je prends l'exemple de Philip Morris – d'engager un toxicomane, même seulement pour trois heures tous les jours, c'est un déni de réalité. Je ne sais pas comment le dire autrement. C'est vraiment impossible. Je ne crois pas non plus, connaissant la population à laquelle on pense, que les employés de Philip Morris seraient contents d'avoir un toxicomane à côté d'eux. Je ne parle pas des personnes sous méthadone, ni des personnes sous prescription médicalisée d'héroïne, mais des personnes qui sont dans la rue. C'est un déni de réalité, par rapport à ce que représente une économie libérale dans les entreprises.

M^{me} Stéphanie Pache (Soc.) : – Je reviens sur une allégation de M. Voiblet sur la position du Parti socialiste vaudois en matière de dépénalisation du cannabis. Je précise que le congrès a décidé la liberté de vote sur ce sujet, contrairement au Parti socialiste suisse, qui soutient la dépénalisation. Il n'y a pas de contradiction avec le soutien à la Loi sur les stupéfiants et aux quatre piliers.

M. Nicolas Gillard (LE) : – Nous sommes dans le cadre de l'étude d'un postulat. Diverses pistes sont évoquées, auxquelles il reviendra à la Municipalité de répondre. Dans ce cadre, je dois vous avouer mon incompréhension, ce n'est pas du tout polémique, du rejet des propositions visant à l'insertion de la part du Parti socialiste. Contrairement à ce qu'on entend dire de l'autre côté de l'hémicycle, nous ne vous parlons pas d'aller frapper à la porte de Philip Morris pour faire engager quelqu'un qui en est encore à la consommation d'un gramme de blanche par jour. Je relis le postulat: nous proposons de constituer un petit groupe de personnes qui iraient trouver des patrons potentiels, leur donneraient des informations sur la toxicomane et leur demanderaient de coacher un toxicomane – écoutez bien – « ayant commencé un travail d'abstinence ». Le déni de réalisme, ce n'est pas celui qui nous fait faire cette proposition, c'est celui qui fait que les socialistes lausannois n'ont pas lu correctement le postulat. On vous demande d'aider des gens qui sont dans un travail d'abstinence. Cela correspond exactement, Madame Peters, à ce que vous nous avez dit. Et si vous êtes cohérente avec votre propos, vous pouvez soutenir ce travail d'insertion.

Pour la répression, c'est la même chose. On vous demande d'appliquer le Règlement communal. C'est très grave, je le concède, d'admettre de l'autre côté de cet hémicycle qu'on peut appliquer le Règlement communal. S'agissant d'une présence policière permanente sur les lieux de rassemblement, voyons ce qu'en dit la police, voyons si la mesure peut être renforcée, comment elle doit être mise en place, si elle ne peut pas être mise en place, mais au moins laissons la possibilité à la Municipalité, et à la police de Lausanne, d'explorer cette voie et de nous répondre.

M^{me} Françoise Longchamp (LE) : – Madame Peters, nous reconnaissons le travail qu'accomplit Le Passage. Mais lorsque nous avons participé à la visite des institutions s'occupant des toxicomanes, nous avons pu constater qu'il était interdit de boire de l'alcool au Passage. Si on ouvrait un bistrot social où on peut boire de l'alcool, cela serait en contradiction avec ce qui se fait au Passage.

Puisque j'ai la parole, je reprends les éléments relevés par M. Gillard. Vous proposez de prendre ce postulat partiellement en considération. J'aimerais faire état de ce qui s'est passé la semaine passée: la commission traitant du postulat de M. Philippoz pour la promotion et la valorisation de l'engagement bénévole et de la vie associative, a refusé de morceler les propositions et a voulu un vote en bloc. Je ne vois pas pourquoi on ne ferait pas la même chose par

rapport à notre postulat. Des propositions sont faites, c'est à la Municipalité d'y répondre par un rapport-préavis si vous acceptez de prendre ce postulat en considération.

M^{me} Sylvie Freymond (Les Verts): – Pour la réinsertion professionnelle, il existe déjà des mesures dans le cadre de l'AI, qui peuvent concerner des toxicomanes. Mon souci, et c'est pourquoi je n'ai pas soutenu ces mesures, c'est qu'il est très difficile aux coaches de l'AI de trouver des places pour leurs stagiaires chez les employeurs. Ces derniers ne les veulent pas. Pourtant, ces stagiaires ne sont pas forcément toxicomanes. Pourquoi réinventer la roue alors que ça se fait déjà et qu'on sait que les succès sont limités? Ne vaut-il pas mieux mettre son énergie ailleurs? La Ville devrait-elle, par exemple, proposer plus d'occupationnel? C'est une question ouverte.

M. Charles-Denis Perrin (LE): – J'apporte un petit témoignage de patron qui a accueilli un toxicomane alors qu'il était en très mauvais état. Cette personne est arrivée chez nous, elle s'en est sortie, elle est restée dix ans dans la petite entreprise. Pendant toutes ces années, ses dix collègues l'ont portée pour l'aider à s'en sortir. Il est mort au bout de dix ans... Du sida. Donc c'est possible. (*Rumeurs.*)

Le président: – Il est peut-être possible aussi de connaître une meilleure fin! (*Rires.*)

M^{me} Solange Peters (Soc.): – Je reconnais bien là le métier de mon collègue M. Gillard, qui réussit à réduire le point 3 à une seule phrase pour montrer que j'ai tort. Le point 3 est constitué de trois points. L'un d'eux concerne bien les toxicomanes ayant commencé un travail d'abstinence, l'autre concerne l'ouverture des structures de prise en charge des toxicomanes aux entrepreneurs pour qu'ils y soient présents. Nous le disions: ceux-là ne sont pas des abstinents. Le troisième point envisage qu'on étudie la possibilité de créer des entreprises d'insertion faites sur mesure pour les toxicomanes. Donc si un des trois points met l'accent sur le travail d'abstinence commencé, les deux autres ne le font pas, raison pour laquelle... (*S'interrompt.*)

Le président: – Excusez-moi, je crois qu'il y a un problème de micro... Voulez-vous reprendre? Le micro n'a pas l'air de vous revenir, alors je le prends. Est-ce que la discussion est encore demandée?

M. Stéphane Michel (Soc.): – J'aimerais apporter quelques explications complémentaires à mon postulat, donc le deuxième dont nous parlons actuellement. Mon intervention sera en deux parties, parce que mon postulat comporte aussi deux aspects.

Sur le premier point, le lieu d'accueil de nuit, les membres de la Droite ont déclaré en commission qu'ils le soutenaient. En effet, ils ont aussi inclus un accueil de nuit encadré par des professionnels dans leur postulat. La mesure qu'ils proposent s'arrêtait là. Je suis allé un peu plus loin en parlant d'un local, d'un lieu.

J'ai rédigé cette première partie de mon postulat après l'annonce du changement d'affectation du Parachute et donc la fin de sa prestation d'accueil de nuit. Depuis de nombreuses années, cette institution déchargeait les centres d'hébergement lorsque ces derniers affichaient complet, ce qui se produit dans 95% des nuits sur l'année. Il est arrivé que le Parachute reçoive jusqu'à 40 personnes la même nuit. Dorénavant, il n'assurera plus cet accueil, et c'était aussi dans cette optique que je demande un lieu d'accueil de nuit.

Pour la deuxième partie de mon postulat, l'unité mobile d'urgence sociale, j'ai consulté, avant de déposer ce texte, de nombreux acteurs susceptibles d'être intéressés par un tel projet. Cela comprend les centres d'hébergement d'urgence comme le Sleep-in ou la Marmotte, le Passage, le Parachute, le 144, la Centrale des médecins de garde de Lausanne, Police-secours ou encore le SIM. Tous ont été unanimes, à l'exception du SIM, qui craignait une perte de popularité de la police en raison d'un renoncement à une partie de ses tâches dites sociales. Tous étaient unanimes pour dire que si cette brigade existait, elle les valoriserait ainsi que leur travail.

Deux exemples m'incitent à dire cela. Le responsable des médecins de garde estime pour sa part que 5% des interventions assurées par les médecins de garde lausannois pourraient tout à fait être pris en charge par une unité mobile plus légère. J'ai aussi demandé des statistiques à Police-secours Lausanne, ce que le capitaine Rossier m'a aimablement transmis. On peut y lire par exemple qu'en trois mois, entre février et mi-mai 2005, sur la totalité des interventions que Police-secours a faites de type social ou médical, 59%, soit 134 interventions, concernaient du soutien à personnes en difficulté. Ils appellent soutien à personne en difficulté le fait de relever une personne âgée, le soutien psychologique, une présence, les conseils juridiques. A mon avis, il n'est pas forcément nécessaire que ces mesures soient assurées par la police. Mon postulat propose une alternative à ce qui existe déjà.

La plupart des agents de Police-secours, ou des nouveaux, profiteraient probablement d'une unité mobile d'urgence sociale, une UMUS, pour les soutenir dans leurs nombreuses tâches à haute compétence sociale.

Et en conclusion, je vous recommande de soutenir le renvoi de l'entier de ce postulat à la Municipalité, à cause de la valeur ajoutée que de telles mesures pourraient offrir aux personnes qui, aujourd'hui encore, se trouvent sans autre ressource que celles, médicales ou policières, durant la nuit.

M. Philippe Jacquat (LE): – Je remercie M. Michel pour son postulat. Je n'ai peut-être pas bien suivi la comparaison quand il dit que son postulat est plus précis. Il l'est certainement, mais le nôtre est plus large. Le postulat de LausanneEnsemble ouvre des pistes pour susciter la discussion et chercher des options. Les Assises ont été reconnues comme adéquates et nous n'avons traité qu'une partie de ce

postulat. Comme on l'a dit tout à l'heure, quand il y a quatre piliers à défendre, on développe une politique sur quatre piliers, on en parle et on les prend tous en compte.

Je suis surpris par la raison donnée pour ne pas prendre certains points du postulat de LausannEnsemble en considération. On argumente que c'est tellement difficile à faire qu'on ne le fait pas. Mais prenons au moins la peine d'y réfléchir et ouvrons le débat ! Et que la Municipalité réfléchisse à ce sujet et puisse fournir, sinon une solution – il n'y a pas de solution, ce serait trop facile, on aurait déjà trouvé – du moins des mesures meilleures que celles qui existent.

Je paraphrase M^{me} Freymond quand elle dit qu'on ne va pas réinventer la roue, car cela se fait déjà et qu'il n'y a pas de grands résultats. Je reprends la formule à propos du postulat de M. Michel, qui me pardonnera je l'espère. Mais la structure qu'il propose, à quelques variantes près, a déjà été tentée pendant une année et elle n'a reçu aucun appel.

M^{me} Marlène Bérard (LE) : – LausannEnsemble soutiendra en effet le premier volet du postulat de M. Michel, qui porte sur la création d'un lieu d'accueil de nuit. En effet, il rejoint dans les grandes lignes notre proposition. Comme il s'agit d'un postulat, nous nous réjouissons de voir quel accueil lui fera la Municipalité et les adaptations qui en découleront. Nous regrettons que la même attitude ne prévale pas quand il s'agit d'idées provenant de la Droite, mais nous en prenons acte.

Nous ne suivons pas le deuxième volet, pour la création d'une unité mobile d'urgence sociale. En effet, l'Administration nous a fait valoir qu'un projet similaire avait été mis sur pied et s'était soldé par un échec. Nous ne souhaitons donc pas renvoyer un objet qui apparemment ne sera de toute façon pas suivi dans la Municipalité. C'est aussi par une économie de coûts que nous facilitons le travail de la Municipalité en supprimant ce point.

Nous soutenons donc le premier point et nous réjouissons de lire le préavis que le municipal nous a promis pour la fin de l'été. Aujourd'hui, nous sommes bientôt en hiver. A ce moment-là, les débats renaîtront certainement sur les propositions du postulat de LausannEnsemble ou celles du postulat Michel.

Le président : – D'après ce que j'ai compris de vos propos, vous suggérez une prise en considération partielle du postulat. Comme la commission demande une prise en considération, il faudrait déposer un amendement écrit pour votre proposition. Je vous remercie.

M. Stéphane Michel (Soc.) : – Je réponds brièvement à M. Jacquat et à M^{me} Bérard. En effet il y a eu une permanence sociale en 2006. En réalité, c'était une ligne téléphonique où il était possible d'annoncer les problèmes. Ce n'est pas du tout ce que je propose. Si les gens ont bien lu mon postulat, je propose une unité mobile avec des travailleurs sociaux, donc tout autre chose qu'une simple per-

manence téléphonique. Selon moi, il n'y a pas de rapport entre ces deux dispositifs.

M^{me} Françoise Longchamp (LE) : – Lors des travaux de la commission, M. Cornut, chef de service, nous a dit que les collectivités publiques étaient amenées à décider si elles entendaient confier des tâches telles que relever des personnes âgées, ramener des adolescents alcoolisés chez leurs parents, etc., à des travailleurs sociaux plutôt qu'à la police. Il disait que si l'on choisit de confier ce travail à des équipes de travailleurs sociaux ou d'infirmiers, l'attractivité du métier de policier et l'image de la police auprès de la population en seraient affectées. La police n'est alors plus là que pour représenter et exercer la force publique. A l'heure actuelle, où la police doit aussi trouver une image de marque, lui enlever cette fonction serait dommageable pour elle.

M. Alain Hubler (AGT) : – Je ne sais pas ce qui n'a pas fonctionné dans l'essai sur une année à Lausanne, mais ce que je sais, c'est ce qui fonctionne actuellement à Genève. Ça s'appelle UMUS, ça ressemble furieusement à ce dont parle M. Michel. Alors on pourrait au moins conserver ça, puisque les postulats ne sont pas si contraignants que cela.

M. Philippe Jacquat (LE) : – Monsieur Hubler, l'Administration, donc M. Cornut, nous a présenté ce qui s'est fait à Lausanne. Il semble que c'était conçu sur le modèle de Genève. Lui-même y était assez opposé... Enfin, la réalité de l'action a fait qu'ils n'ont pas reçu d'appels.

(Murmures.)

Le président : – La discussion continue. Elle n'est plus demandée, elle est close, sur les deux objets. Je vous fais voter d'abord sur le postulat de M. Michel. Un amendement sera déposé pour une prise en considération partielle de ce postulat. Ensuite, pour l'autre postulat, comme une prise en considération partielle est proposée, nous prendrons chaque point l'un après l'autre de manière à fixer une direction que la Municipalité pourra suivre.

Voilà l'amendement de M^{me} Bérard, pour une prise en considération partielle. Nous devons donc déduire de vos propos quelle partie vous soutenez et celle que vous ne soutenez pas. Est-ce acceptable ? Y a-t-il une confusion chez l'un ou l'autre d'entre nous par rapport ce que l'on soutiendrait en votant l'amendement au postulat Michel ? Vous ne précisez pas quelle partie vous désirez prendre en considération. De vos propos, il semble que c'est la première et la première uniquement. C'est bien là-dessus que nous votons. Je vous propose de voter sous forme électronique, les scores risquant de ne pas être complètement clairs.

Celles et ceux qui soutiennent l'amendement de M^{me} Bérard le manifestent en votant oui. Et votent non évidemment ceux qui le combattent.

(Le vote est ouvert, puis clos.)

L'amendement de M^{me} Bérard est refusé, par 30 oui, 42 non et 2 abstentions.

Nous pouvons voter sur la conclusion de la commission... Pouvez-vous nous la rappeler, Madame la rapportrice ?

M^{me} Sophie Michaud Gigon (Les Verts), rapportrice : – Volontiers, Monsieur le Président. La commission recommande au Conseil communal de renvoyer ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

Le président : – Merci. Nous allons aussi voter électroniquement.

(Le vote est ouvert, puis clos.)

Le score est sans appel. La Municipalité aura ce postulat à traiter.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le postulat de M. Stéphane Michel pour une prise en charge nocturne adéquate des personnes indigentes ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Le président : – Passons à l'autre postulat, pour lequel la commission propose une prise en considération partielle. Un amendement vient d'être déposé, qui demande une prise en considération totale de ce postulat. Nous commençons par l'amendement. S'il est refusé, nous voterons chaque point successivement pour définir un contenu politique de ce postulat afin d'aider la Municipalité.

Nous votons aussi sous forme électronique. Ceux qui soutiennent l'amendement... Oui, je vous accorde la parole, bien que la discussion soit close. Est-ce une question de procédure ?

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – Cela concerne le sixième point. Tout à l'heure, nous avons vu que ce point était caduc parce qu'il était réalisé. Donc nous prendrons la demande de la commission, mais pour les points 1 à 5 du postulat.

Le président : – Bien évidemment. Je vous propose de voter l'amendement de M^{me} Marlène Bérard demandant une prise en considération totale du postulat. Celles et ceux qui votent pour cette prise en considération totale le manifestent en votant oui.

(Le vote est ouvert, puis clos.)

(Eclat de rire.) Egalité des votes ! Je n'étais pas préparé à cette éventualité. Je suis pour une prise en considération partielle, donc je propose de continuer la discussion. Ça permettra aussi à la Municipalité de voir la tendance du Conseil, un peu plus finement, pour pouvoir répondre. Donc je vote non. Et nous continuons la discussion.

Monsieur Voiblet ? *(M. Voiblet parle depuis sa place, sans micro, propos incompréhensibles.)* Sur quel point du règlement vous appuyez-vous ? *(Rumeurs, brouhaha.)* L'appel nominal se demande en principe avant le vote. Nous étions encore un peu confus à ce propos. Je passe la parole à M^{me} la secrétaire pour des précisions.

M^{me} Vanessa Benitez Santoli, secrétaire : – L'article 89 de notre règlement précise : « La votation peut avoir lieu selon les trois modalités suivantes : la procédure ordinaire, l'appel nominal et le vote à bulletin secret. » Et l'alinéa 2 précise : « Le Conseil choisit préalablement la modalité qu'il entend utiliser. »

(Brouhaha.) Oui : « Le recours ultérieur à une autre modalité n'est pas autorisé. » Si vous décidez de voter de manière ordinaire, donc électronique, vous ne pouvez plus revenir en arrière et demander le vote nominal. Il fallait demander le vote nominal d'entrée, juste avant le vote ordinaire. Est-ce que c'est clair ?

Le président : – Merci, Madame la secrétaire. Maintenant, le règlement nous impose cette procédure, c'est une première, il fallait bien commencer une fois. Je vous propose donc de continuer la discussion point par point. Elle n'est pas demandée, elle est close.

Je vous fais voter le point 1, sur la prévention. Les chiffres... Seul M. le syndic y a prêté attention, c'est 27 oui, 27 non, 2 abstentions. Nous votons maintenant le point 1. Je laisse un instant à M^{me} la secrétaire pour prendre note dans son procès-verbal et lancer le vote électronique. Je crois que nous allons tout voter de manière électronique, à moins que quelqu'un demande un vote à l'appel nominal, mais il faut le faire maintenant. Ou vous taire à jamais.

M^{me} Françoise Longchamp (LE) : – Comme il faut demander l'appel nominal avant le vote, vais-je le demander avant chaque vote où il risque d'y avoir des oppositions ? Ou est-ce que je le demande maintenant ?

Le président : – Vous pouvez le demander maintenant pour tout ou bien le demander pour un point, je vous laisse le soin de préparer vos interventions et je m'en accommoderai.

M^{me} Françoise Longchamp (LE) : – Je demande l'appel nominal pour les points 3, 4 et 5.

Le président : – Monsieur Payot, vous demandez aussi la parole ? Apparemment, M. Payot n'a pas demandé la parole. Bien. Nous allons donc voter électroniquement le point 1,

qui porte sur la prévention. Il a été accepté à l'unanimité de la commission.

Celles et ceux qui soutiennent ce premier point dans la prise en considération partielle le manifestent en votant oui.

(Le vote est ouvert, puis clos.)

Le vote électronique était un luxe de précaution, 77 oui, 1 abstention et 1 non.

Nous passons au point 2, continuons par la même méthode. Le point 2 concerne la prise en charge, il est accepté aussi à l'unanimité. Donc votent oui ceux qui l'acceptent aussi dans la prise en considération partielle du postulat.

(Le vote est ouvert, puis clos.)

Unanimité, cette fois !

Nous allons passer au point 3. C'est un vote nominal, mais ça ne change rien à la procédure. Laissons un instant à M^{me} Benitez. Celles et ceux qui acceptent le point 3 le manifestent en votant oui.

Vote nominal

Oui : Abbet Raphaël, Ansermet Eddy, Béboux Jean-Pierre, Bérard Marlène, Bergmann Sylvianne, Biéler Benoît, Bré-laz-Buchs Marie-Ange, Cachin Jean-François, Calame Maurice, Cavin Yves-André, Chollet Jean-Luc, Cosandey Monique, Cosandey Roger, de Haller Xavier, de Meuron Thérèse, Fiora-Guttman Martine, Gaudard Guy-Pascal, Gillard Nicolas, Graf Albert, Grin Nicole, Jacquat Philippe, Junod Sandrine, Litzistorf Natacha, Longchamp Françoise, Martin Olivier, Mettraux Claude, Ostermann Roland, Pache Denis, Pernet Jacques, Perrin Charles-Denis, Santschi Pierre, Saugeon Esther, Schaller-Curiotto Graziella, Schlachter Thomas, Segura Serge, Truan Isabelle, Velasco Maria, Voiblet Claude-Alain.

Non : Attinger Doepper Claire, Bettens Jean-Charles, Chautems Jean-Marie, Chesse Luc, Doepper Ulrich, Dolivo Jean-Michel, Favre Truffer Sylvie, Ferrari Yves, Freymond Sylvie, Germond Florence, Ghelfi Fabrice, Gilliard Diane, Graber Nicole, Guidetti Laurent, Hofner Marie-Claude, Hubler Alain, Huguenet François, Kahumbu Ntumba Paul, Mach André, Mathey Isabelle, Michel Stéphane, Mivelaz Philippe, Müller Elisabeth, Pache Stéphanie, Payot David, Peters Solange, Philippoz Roland, Pitton Blaise Michel, Rapaz Roland, Rastorfer Jacques-Etienne, Rossi Vincent, Ruiz Francisco, Ruiz Rebecca, Salzman Yvan, Schlachter Thomas, Stettler Maxline, Tétaz Myriam, Torriani Elena, Wermelinger Elisabeth.

Abstentions : Nsengimana Nkiko.

Le président : – C'est mon jour ! J'ai trouvé excellente l'idée de favoriser l'insertion. Ce ne sera peut-être pas toujours possible, mais si ça l'est quelques fois, la solution

mérite d'être étudiée. Donc je soutiens la prise en considération de ce point.

Les chiffres et les noms ne sont pas affichés à l'écran parce qu'on ne peut pas les voir en entier, mais ils seront communiqués aux chefs de groupe, comme cela a été décidé. Les chiffres sont : 38 oui, 38 non et 1 abstention.

M^{me} Vanessa Benitez Santoli, secrétaire : – On ne les voit pas parce qu'il y a égalité de vote. *(Rumeurs, Rires.)* Voilà, attendez encore 30 secondes.

Le président : – Nous passons au point 4, qui concerne le contrat de prestations, pour lequel l'appel sera aussi nominal. Celles et ceux qui soutiennent ce point 4 le manifestent en votant oui.

Vote nominal

Oui : Abbet Raphaël, Ansermet Eddy, Béboux Jean-Pierre, Bérard Marlène, Bré-laz-Buchs Marie-Ange, Cachin Jean-François, Calame Maurice, Chollet Jean-Luc, Cosandey Monique, Cosandey Roger, de Haller Xavier, de Meuron Thérèse, Ferrari Yves, Fiora-Guttman Martine, Gaudard Guy-Pascal, Gillard Nicolas, Graf Albert, Grin Nicole, Hildbrand Pierre-Antoine, Junod Sandrine, Litzistorf Natacha, Longchamp Françoise, Martin Olivier, Mettraux Claude, Ostermann Roland, Pache Denis, Perrin Charles-Denis, Santschi Pierre, Saugeon Esther, Schaller-Curiotto Graziella, Segura Serge, Truan Isabelle, Voiblet Claude-Alain.

Non : Attinger Doepper Claire, Bettens Jean-Charles, Biéler Benoît, Chautems Jean-Marie, Chesse Luc, Doepper Ulrich, Dolivo Jean-Michel, Favre Truffer Sylvie, Freymond Sylvie, Germond Florence, Ghelfi Fabrice, Gilliard Diane, Graber Nicole, Guidetti Laurent, Hofner Marie-Claude, Hubler Alain, Kahumbu Ntumba Paul, Mach André, Mathey Isabelle, Michel Stéphane, Mivelaz Philippe, Müller Elisabeth, Nsengimana Nkiko, Pache Stéphanie, Payot David, Peters Solange, Philippoz Roland, Pitton Blaise Michel, Rapaz Roland, Rastorfer Jacques-Etienne, Rossi Vincent, Ruiz Francisco, Ruiz Rebecca, Salzman Yvan, Schlachter Thomas, Stettler Maxline, Tétaz Myriam, Torriani Elena, Wermelinger Elisabeth.

Abstentions : Bergmann Sylvianne, Huguenet François.

Le président : – Le Conseil se détermine en refusant ce point 4 par 39 non, 33 oui et 2 abstentions.

Le point 5 est aussi en vote nominal. Celles et ceux qui soutiennent ce point 5 le manifestent en votant oui.

Vote nominal

Oui : Abbet Raphaël, Ansermet Eddy, Béboux Jean-Pierre, Bérard Marlène, Cachin Jean-François, Calame Maurice, Cavin Yves-André, Chollet Jean-Luc, Cosandey Roger, de Haller Xavier, de Meuron Thérèse, Fiora-Guttman

Martine, Gaudard Guy-Pascal, Gillard Nicolas, Graf Albert, Grin Nicole, Hildbrand Pierre-Antoine, Junod Sandrine, Litzistorf Natacha, Longchamp Françoise, Martin Olivier, Mettraux Claude, Ostermann Roland, Pache Denis, Pernet Jacques, Perrin Charles-Denis, Santschi Pierre, Saugeon Esther, Schaller-Curiotto Graziella, Segura Serge, Truan Isabelle, Velasco Maria, Voiblet Claude-Alain.

Non : Attinger Doepper Claire, Bergmann Sylvianne, Betens Jean-Charles, Biéler Benoît, Chautems Jean-Marie, Chessex Luc, Doepper Ulrich, Dolivo Jean-Michel, Favre Truffer Sylvie, Freymond Sylvie, Germond Florence, Ghelfi Fabrice, Gilliard Diane, Graber Nicole, Guidetti Laurent, Hofner Marie-Claude, Hubler Alain, Kahumbu Ntumba Paul, Mach André, Mathey Isabelle, Michel Stéphane, Mivelaz Philippe, Müller Elisabeth, Nsengimana Nkiko, Pache Stéphanie, Payot David, Peters Solange, Philippoz Roland, Pitton Blaise Michel, Rapaz Roland, Rastorfer Jacques-Etienne, Rossi Vincent, Ruiz Francisco, Ruiz Rebecca, Salzmann Yvan, Schlachter Thomas, Stettler Maxline, Tétaz Myriam, Torriani Elena, Wermelinger Elisabeth.

Abstentions : Brélaz-Buchs Marie-Ange, Cosandey Monique, Ferrari Yves, Huguenet François, Litzistorf Natacha.

Le président : – Ce point est aussi refusé par 40 non contre 32 oui et 5 abstentions.

Reste maintenant à voter formellement sur une prise en considération partielle, telle que nous venons d'en décider, ou sur un classement pur et simple de ce postulat. Je pense qu'on peut le voter de manière plus légère, à main levée... A moins que quelqu'un demande une autre méthode. M^{me} la secrétaire préfère le vote électronique, apparemment. Alors d'accord. Celles et ceux qui soutiennent le renvoi à la Municipalité de ce postulat pris en considération partiellement le manifestent en votant oui.

(Le vote est ouvert, puis clos.)

Les choses sont très claires. Par 60 oui, 1 non et 8 abstentions, le renvoi de ce postulat sous forme partielle est acquis à M^{me} Longchamp. Cet objet est traité.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le postulat de M^{me} Françoise Longchamp et consorts pour une réorganisation du dispositif lausannois de prise en charge de la population toxicomane et marginalisée ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de ne prendre en considération dans ce postulat que les demandes N^{os} 1, «*La prévention*», 2, «*La prise en charge*» et 3 «*L'insertion et la réinsertion*» ;

2. de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Le président : – Je vous propose de faire une pause d'une demi-heure, nous reprendrons aux environs de 20 h 40. Soyez si possible à l'heure, le menu est assez chargé, en tout cas pour le Conseil. Merci.

La séance est levée à 20 h 15.

La rédactrice
Diane Gilliard
Lausanne

Composition
Entreprise d'arts graphiques
Jean Genoud SA
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 652 99 65

On s'abonne au
Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
Tél. 021 315 22 16